

LE POINT

2022
START



Journal officiel de la Société de Médecine Dentaire asbl
Association Dentaire Belge Francophone

Éditeur responsable : Olivier CUSTERS- Maison des Dentistes
Avenue des Courses, 20 - 1050 Bruxelles - www.dentiste.be
Bureau de dépôt 3000 Leuven Masspost - P109050

Nobel Biocare N1™

Redéfinir L'IMPLANTOLOGIE ensemble



Sentez la connexion


Nobel Biocare introduit la connexion tri-ovale conique (TCC).

Grâce à cette forme tri-ovale, les piliers N1 glissent immédiatement dans la bonne position pour un ajustement solide et hermétique.



nobelbiocare.com/n1

**WE FOLLOW NO
ONE.**



Chère Consœur,
Cher Confrère,
Chère Lectrice,
Cher Lecteur,

Vous tenez entre les mains – ou avez à l'écran - la toute nouvelle mouture de votre magazine dentaire préféré !

Oui, LE POINT s'est doté d'un nouveau look, plus moderne, plus actuel, plus jeune, grâce à la patte et au talent de Alexis Rose, un jeune graphiste.

Bien que LE POINT rencontre un réel succès, tant auprès des lecteurs que des annonceurs, il nous paraissait nécessaire de lui offrir plus qu'un lifting, un réel rajeunissement en profondeur.

Vous y retrouverez vos rubriques habituelles, des reportages « People » et des présentations de produits. Vous pourrez y lire des articles scientifiques de qualité, en relation avec les préoccupations du moment : Les échecs implantaires, le Syndrome des Apnées du Sommeil.

La stérilisation. Notre confrère Edmond Binhas vous prodigue ses conseils judicieux. Nous vous présentons le riche programme de nos formations du 1er semestre 2022 établi par les membres très enthousiastes de notre Commission Scientifique, toujours en quête de nouveaux orateurs talentueux et de sujets novateurs. La section professionnelle vous rappelle les nombreuses informations diffusées par nos Dent@l-Infos et Communiqués Covid, ponctuées des nouvelles les plus récentes. Nos partenaires, Curalia et DEG vous prodiguent leurs conseils judicieux et last but not least, cerise sur le gâteau, Patricia Mathieu vous fait découvrir les plus belles expositions et événements culturels.

Chère Lectrice, cher Lecteur, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, ce magazine nous l'éditons pour VOUS, à vous de nous faire savoir s'il correspond à VOS attentes. Voici notre adresse dédiée : lepoint@dentiste.be

Je vous souhaite une bonne lecture, sans oublier de vous souhaiter une année 2022 plus souriante que les deux précédentes... on peut rêver !

Olivier Custers
Rédacteur en chef

SOMMAIRE



LE POINT
Journal officiel de la
Société de Médecine Dentaire ASBL
Association dentaire belge francophone

Bureau exécutif :
M. DEVRIESE - Past-Président
O. CUSTERS - Directeur
A. WETTENDORFF - Secrétaire Générale
B. GONTHIER - Trésorier,

Président d'honneur :
H. ARONIS

Rédacteur en chef :
O. CUSTERS

Editeur responsable :
O. CUSTERS

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Les publicités pour les formations externes à la SMD n'impliquent aucunement que la SMD valide leur contenu. Les annonces publicitaires sont publiées sous l'unique et entière responsabilité des annonceurs.

Responsable de la Commission Scientifique :
A. EL HACHMI

Responsable de la Commission Professionnelle :
M. DEVRIESE

Coordinateur prévention Souriez.be :
J. BOLLY

Directeur :
O. CUSTERS

Secrétariat :
B. FONTAINE

ISSN : 0779-7060

Editeur :
O. CUSTERS
Avenue Des Courses 20
1050 Bruxelles
Tél. : + 32 (0)2 375 81 75

lepoint@dentiste.be
www.dentiste.be

Publicités :
Olivier CUSTERS
Tél. : 0475 376 838
olivier.custers@dentiste.be

Création & Mise en page :
BVG communication
www.bvgcom.com
benoit@bvgcom.be

Impression :
Imprimerie Van der Poorten s.a.
Diestsesteenweg 624
3010 Kessel-Lo

3	Edito - O Custers	
4	Sommaire	
6	Cotisations 2022	
8	Charte ADF	
9	Agenda de bureau	
10	Attestations de présence	
12	Proclamations	
15	Sommaire articles scientifiques	
16	Covid-19 et traitement de l'air en cabinet de chirurgie dentaire - Répias	
18	L'échec implantaire à type de réaction immunologique - P Eppe, Dr G Bianca	
26	Troubles respiratoires du sommeil chez l'enfant - Dr P Wulleman	
28	Les tests de l'autoclave - Dr J Brousseau	
33	L'importance du feedback dans la communication avec votre équipe - E Binhas	
35	Sommaire formation continue - Cours	
36	Info professionnelle	28-29/01
37	Les lasers	19/02
38	Réhabiliter sans implant	19/03
39	Les implants céramique	23/04
40	Hygiénistes	14/05
41	Dilemmes	22/10
42	Succès des implants en zone esthétique	19/11
43	Formation continue - Workshops	
44	Empreintes numériques	12/02
45	Bien-être au travail	17/02
46	Photographie numérique	24/02
47	Désordres temporo-mandibulaires	10/03
48	Sutures	12/03
49	Réanimation	18/03
50	Facettes & éclaircissement	24/03
51	Composites injectables	26/03
52	Gestion des conflits	31/03
53	Tabacologie	1 ^{er} /04
54	Gestion du temps	21/04
55	Inlays - Onlays - Composites postérieurs	30/04
56	Relation au travail	19/05
57	L'Art de diriger	16/06
58	Study-Clubs	
61	Sommaire Professionnel	
63	Accord Dento-Mutualiste : quand c'est votre travail (patient) qui aboutit - M Devriese	
64	Accord Dento-Mutualiste 2022 - 2023 - M Devriese	
66	FAQ TVA pour les dentistes - M Devriese	
68	Remettre le « document justificatif obligatoire » en cas de e-Attest - M Devriese	
69	Document justificatif et assurances facultatives : précision utile - M Devriese	
69	Accréditation : suivez votre dossier en ligne - M Devriese	
70	4 ^{ème} vague et accréditation : assouplissement décidé - M Devriese	
71	Fiscalité - M D'Auria	
72	Assurer ses revenus - Curialia	
73	Culture - P Mathieu	
77	Petites annonces	
79	Agenda	



**UNE COTISATION
ALL INCLUSIVE !**

COTISATIONS 2022



VOUS ÊTES DIPLÔMÉ EN

MONTANT

2016 et avant	390 euros
2017	195 euros
2018	100 euros
2019	100 euros
2020	GRATUIT
2021	GRATUIT
2022	GRATUIT
Etudiant (Bac 3, Master 1, Master 2)	GRATUIT
Assistant plein temps + de 65 ans	230 euros
Membre Honoraire	185 euros
Praticien n'exerçant pas en Belgique	60 euros
Conjoint de membre	260 euros
	50% de la cotisation

→ Le conjoint d'un(e) membre s'acquitte d'une cotisation réduite de 50%

La cotisation peut être réglée par carte bancaire via QR Code





Si nous suivions l'exemple des dentistes français en faveur du développement durable au cabinet ?

CHARTRE ADF

Les chirurgiens-dentistes sont des acteurs majeurs du système de soins français, conscients de leur rôle et de leurs responsabilités vis à vis de la santé de la population et de la protection de l'environnement. L'Association dentaire française, rassemblant 26 organismes professionnels et représentant l'ensemble de l'univers dentaire, s'engage pour promouvoir les principes du développement durable en établissant cette charte.

Article 1 : la profession dentaire veut exercer sa mission de santé publique de manière responsable en prenant en compte ses impacts environnementaux, sociétaux et économiques.

Article 2 : la profession dentaire met au coeur de sa démarche le bien-être et la santé de ses patients. Elle s'engage à renforcer le volet prévention de son activité et à diffuser des conseils d'éducation pour la santé, tout en prenant en considération et en charge la douleur de ses patients.

Article 3 : la profession dentaire s'engage à exercer ses missions dans le parfait respect de la législation en matière de protection des personnes et de l'environnement, de conditions de travail, de déontologie et d'éthique professionnelle.

Article 4 : la profession dentaire cherche à connaître son impact sur l'environnement et met tout en oeuvre pour en limiter les effets négatifs.

Article 4.1 : elle veille à maîtriser et à réduire sa consommation d'énergie et d'eau en incitant les praticiens à adopter des éco-gestes, à choisir du matériel moins énergivore et des matériaux moins polluants.

Article 4.2 : elle cherche à réduire ses déchets en évitant le gaspillage et en limitant la consommation de papier, en effectuant leur tri en vue de les recycler : déchets d'emballage, verre, déchets électroniques, piles...

Article 4.3 : elle cherche à réduire ses émissions et rejets nocifs dans l'eau et dans l'air, notamment en promouvant l'usage de moyens de transports alternatifs à la voiture pour venir dans les cabinets, aussi bien pour les praticiens que pour les patients.

Article 5 : la profession dentaire s'engage à développer l'achat et l'utilisation de produits, matériaux et équipements plus respectueux de l'environnement.

Article 5.1 : elle intègre ses fournisseurs et partenaires dans cette démarche en les incitant à concevoir et à proposer des produits et services conformes aux exigences du développement durable.

Article 5.2 : elle incitera à l'achat de produits avec des éco-labels, des produits éco-conçus, recyclés, recyclables, en prenant en compte l'impact économique de cette démarche.

Article 5.3 : elle sera particulièrement attentive à la limitation des emballages, à leur récupération par ses fournisseurs, à l'optimisation des livraisons pour limiter les déplacements.

Article 6 : la profession dentaire s'engage à sensibiliser les professionnels concernés et leurs patients aux pratiques et comportements éco-responsables en les incitant à les adopter.

Article 7 : la profession dentaire s'engage à favoriser dans les cabinets dentaires des conditions de travail harmonieuses, à améliorer la qualité de vie au travail de ses équipes et à promouvoir le développement de leurs compétences.

Article 8 : la profession dentaire s'engage dans le développement durable avec des objectifs de progrès et choisit des indicateurs permettant de mesurer les avancées réalisées au plan environnemental, social et sociétal.

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE* ONT REÇU LEUR AGENDA DE BUREAU 2022

(*) qui en ont émis le souhait.

Si vous le souhaitez, il est encore possible de nous en commander.

Rendez-vous sur notre boutique en ligne

<https://www.dentiste.be/ArticleDetail.aspx?id=168>

Tarif :

Membre : 6,00 €

Non-membre : 16,00 €
(Frais de port inclus)



ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Rappel de la procédure de validation de présence aux formations

Auparavant, lorsque vous assistiez à une formation, vous receviez à l'accueil un formulaire d'évaluation. Vous deviez compléter celui-ci et le remettre en fin de formation, un responsable validait alors votre présence en apposant un cachet sur le talon détachable attestant de votre présence. Cette procédure engendrait de longues files d'attente et une certaine pagaille en fin de cours.

Suite à la pandémie de Covid-19 et aux nombreuses annulations d'événements qui en a découlé, ainsi qu'aux nombreuses questions qui nous sont posées, il nous paraît important de rappeler que depuis janvier 2019, cette validation est devenue numérique, elle se fait en ligne, de préférence sur un ordinateur.

Comment cela fonctionne ?

Quelques jours après une formation (le temps pour le secrétariat de vérifier et d'encoder les présences) vous pouvez cliquer sur Mes attestations de présence dans votre menu personnel sur le site www.dentiste.be, après vous être identifié-e bien sûr.



1

Une nouvelle fenêtre s'ouvre sur laquelle il faut réintroduire vos login et mot de passe habituels (ceux que vous utilisez pour vous identifier sur www.dentiste.be) et validez.

2

Un tableau apparait, qui recense toutes les formations auxquelles vous avez participé à la Société de Médecine Dentaire.

Historique des participations	Questionnaire OK	Attestation
Réanimation 2021-1	6/12/2021 09:39:07	
Trucs et astuces en indirecte	22/11/2021 16:28:19	
Cas pluridisciplinaires : collaboration		
Composites injectables		
Endodontie 2021		
Comment réussir parfaitement son	13/10/2021 09:19:14	
Facettes, inlays, onlays 2021-3		
Screening dentaire avant un traitement lourd	29/09/2021 10:22:02	

3

Cliquez sur l'icone pour ouvrir le questionnaire d'évaluation, confirmez l'action

4

Le questionnaire apparait, complétez-le en cochant les cases adéquates et validez

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION pour le cabinet de l'orthodontiste

Titre: Cas pluridisciplinaire - collaboration dentiste / orthodontiste
 Date: 15/11/2021
 Activité: - Attestat sous le N°: 21013 - UA: 12 - Dem: Spécialité

Questions **appréciation (Sélectionnez la case appropriée)**

1. Comment jugez-vous le contenu de l'atteste de formation continue ? **TRÈS MAUVAIS** **TRÈS BON**
 Des étoiles (de 1 à 5) 1 2 3 4 5

2. Comment jugez-vous la pertinence du contenu de l'atteste de formation continue ? **TRÈS MAUVAIS** **TRÈS BON**
 Des étoiles (de 1 à 5) 1 2 3 4 5

3. Comment jugez-vous l'organisation globale de l'atteste de formation continue ? **MAUVAIS** **BON**
 Des étoiles (de 1 à 5) 1 2 3 4 5

4. Dans quelle mesure le contenu répond-il à votre attente ? **RIEN DU TOUT** **TOUT À FAIT**
 Des étoiles (de 1 à 5) 1 2 3 4 5

Annuler **Valider**

5

Un pop-up apparait vous demandant un mot de passe, normalement il vous a été donné en fin de séance, vous le tapez (ou vous laissez la case vide si aucun mot de passe ne vous a été donné).

Message

Merci de saisir le mot de passe du questionnaire.

Mot de passe:

Ok **Annuler**

6

Cliquez sur OK, un nouveau pop-up apparait, vous permettant de télécharger l'attestation au format PDF.

Télécharger les fichiers

Vos fichiers sont prêts pour le téléchargement. Cliquez sur le bouton pour télécharger chaque fichier :

Fermer

7

A tout moment, vous pouvez récupérer une ancienne attestation en cliquant sur la petite icône 

O.C.

9 SEPTEMBRE 2021

PROCLAMATION DES DENTISTES

PROMOTION 2021

Le jeudi 9 septembre se tenait à Liège, sur le site du CHU, la proclamation des Master en Science Dentaire de l'Université de Liège.

Ce fut l'occasion pour la représentante de la Société de Médecine Dentaire, Madame Nathalie Robert, de remettre à la lauréate du prix de la Société de Médecine Dentaire, Madame Margot LAMY, un ouvrage scientifique et le libre accès à nos formations en 2022.

(NDLR : les chiens ne font pas des chats !)



Le vendredi 5 novembre se tenait sur le campus de l'UCLouvain à Woluwé la cérémonie de proclamation des Master en Science Dentaire de l'Université de Louvain (promotion 2021 cette fois).

Monsieur Didier Eycken, représentant la Société de Médecine Dentaire, eu le plaisir de remettre aux deux lauréats - hé oui, à l'UCLouvain il y a toujours des ex-aequo - Madame Alexia VAN DE PUTTE et Monsieur Bastien CAMIOLA le prix de la Société de Médecine Dentaire qui récompense l'étudiant ayant recueilli les meilleures notes cliniques.





Amine,
platrier chez Prothetica
depuis 20 ans

MADE IN BRUXELLES

Depuis 30 ans tous nos travaux sont réalisés dans notre laboratoire à Bruxelles-Forest par une équipe d'artisans à la pointe des nouvelles technologies.



*by Philippe
Vandecandelaere*

02.512.00.62
3 rue de Hal, 1190 Forest
prothetica@skynet.be
www.prothetica.com

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- 16 **Covid-19 et traitement de l'air en cabinet de chirurgie dentaire** - Répias
- 18 **L'échec implantaire à type de réaction immunologique** - P Eppe, Dr G Bianca
- 26 **Troubles respiratoires du sommeil chez l'enfant** - Dr P Wulleman
- 28 **Les tests de l'autoclave** - Dr J Brousseau
- 33 **L'importance du feedback dans la communication avec votre équipe** - E Binhas

COVID-19 ET TRAITEMENT DE L'AIR EN CABINET DE CHIRURGIE DENTAIRE

Source : Répias Mission Nationale Primo

De nombreux soins bucco-dentaires génèrent des aérosols (suspension dans l'air de particules liquides ou solides). Ceux-ci peuvent être des vecteurs de transmission de pathogènes comme le virus SARS-Cov-2 à l'origine de la Covid-19.

Afin de diminuer le risque de transmission, une démarche reposant sur plusieurs étapes est suggérée :

- Éviter la production d'aérosols contaminés à SARS-CoV-2 (identification préalable des patients à risque, bain de bouche antiseptique avant chaque soin, pose de la digue...).
- Limiter la quantité d'aérosols générés (diminution de la quantité d'eau dans les porte-instruments dynamiques, utilisation de contre-angle bague rouge plutôt que la turbine...).
- Capter au plus près du soin les aérosols produits (aspiration chirurgicale, si possible double aspiration et travail à quatre mains...).
- Renouveler l'air de la salle de soins (en aérant régulièrement).
- Mesure complémentaire possible : traiter l'air de la salle de soins.

Après un acte générateur d'aérosols, même si les trois premières étapes de cette démarche sont respectées, la présence d'aérosols contaminés en suspension dans la salle de soins reste possible. L'objectif est alors de "renouveler" l'air de la pièce afin de diminuer la présence de ces aérosols en suspension. Cette étape revient, en première intention, à diluer les aérosols en suspension dans la pièce en y apportant de l'air neuf. Il est possible de compléter cette dilution par un traitement de l'air.

1 - Diluer les aérosols en apportant de l'air neuf dans la salle de soins

- L'apport d'air neuf "non vicié" permet de diluer les aérosols en suspension ainsi que les différents polluants présents dans l'air de la salle de soins.
- Lorsque l'apport d'air neuf est réalisé en ouvrant une fenêtre, il est recommandé d'aérer pendant 15 minutes pour obtenir un renouvellement d'air suffisant. Cependant, ce temps repose sur beaucoup de paramètres (volume de la pièce, surface de la fenêtre, températures intérieure et extérieure...) qui peuvent varier en fonction des cabinets ou de la météorologie.
- Afin d'optimiser et de piloter le renouvellement d'air dans une pièce, il est possible d'utiliser un détecteur à CO₂. Le renouvellement d'air est obtenu lorsque la concentration en CO₂ dans la pièce se rapproche de la concentration en CO₂ de l'air extérieur (comprise entre 400 et 450 ppm de CO₂). Le choix de positionnement du détecteur dans la pièce est primordial pour donner une indication réelle du renouvellement de l'air.
- D'une manière générale, une concentration en CO₂ supérieure à 1 000 ppm dans une pièce indique la nécessité de renouveler l'air.
- Lorsque cela est possible, il est suggéré de conserver un apport d'air neuf en continu par exemple avec une fenêtre ouverte en oscillo-battant.
- L'apport d'air neuf peut être réalisé par une centrale de traitement d'air (CTA). Dans le cadre d'une CTA, le réglage de la centrale doit permettre un taux de renouvellement minimum de 6 volumes par heure.
- Il est conseillé de la régler en tout air neuf. Dans ce cas, les réglages de température et d'humidité habituelles doivent être maintenus en permanence. Il n'est pas recommandé de les modifier en période de circulation virale (Covid-19, grippe ...).

2 - Filtrer l'air

CTA = Centrale de Traitement d'Air

- Lorsqu'une CTA est utilisée, celle-ci va non seulement réaliser le renouvellement d'air mais elle va aussi assurer son traitement par filtration (la qualité de la filtration est fixée à son installation en fonction des objectifs retenus et tient compte du volume de la pièce).
- Cependant, les cabinets dentaires sont rarement équipés de CTA. La filtration de l'air est alors possible grâce à des dispositifs mobiles communément appelés "épurateurs d'air". Ces dispositifs aspirent l'air de la pièce et le rejettent dans cette même pièce après l'avoir traité.
- Lorsqu'ils sont basés sur une filtration HEPA (piégeage de particules), ces dispositifs peuvent diminuer la concentration des aérosols dans l'air et des virus susceptibles d'être transportés. Cependant, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux apports d'air extérieur. Ils ne doivent donc être utilisés que comme compléments aux systèmes de ventilation.
- Seuls les dispositifs équipés de filtres HEPA de classe minimale H13 selon la norme EN 1822-1 et installés de manière parfaitement étanche permettent d'arrêter efficacement les aérosols susceptibles de véhiculer le virus, à condition d'un entretien régulier suivant les préconisations du fournisseur. Le changement périodique des filtres nécessite de respecter le protocole du fournisseur afin d'assurer les objectifs fixés.

- Il est nécessaire de s'assurer que ces dispositifs sont adaptés au volume de la pièce dans laquelle ils sont disposés. Ils seront d'autant plus efficaces que le taux de renouvellement horaire sera élevé. Un taux minimum continu de 2 à 3 renouvellements du volume de la pièce par heure est suggéré en prenant en compte les risques de nuisances (acoustiques et risque de dispersion de gouttelettes due à des vitesses d'air trop élevées).
- Il est fortement déconseillé de choisir des appareils utilisant une méthode physicochimique de traitement de l'air (catalyse, photocatalyse, plasma, ionisation, ozonation, charbons actifs...). Non seulement leur efficacité vis-à-vis des virus n'est pas prouvée, mais suite à une dégradation de polluants parfois incomplète, ils peuvent impacter négativement la qualité de l'air intérieur par la formation de composés potentiellement dangereux pour la santé, y compris des agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction).
- Un point d'attention est à signaler sur la nuisance sonore possible de ce type de dispositifs et sur les flux d'air qu'ils peuvent générer (à prendre en compte dans le positionnement de l'appareil).

3 - Place des lampes émettant des rayonnements UV-C ?

L'objectif affiché de ces dispositifs est une désinfection complète de la pièce : air et surfaces. Concernant le traitement des surfaces, ce système nécessite que celles-ci soient exposées au rayonnement direct car les UV-C sont inefficaces indirectement (derrière une paroi ou en dessous d'un meuble par exemple). Par ailleurs, les surfaces doivent être préalablement nettoyées manuellement à l'aide d'un produit détergent-désinfectant car le virus peut être protégé des rayons par les salissures.

Concernant le traitement de l'air, ce système ne peut être efficace que si l'ensemble du volume est traité (absence de zone d'ombre). Le volume de la pièce doit également être réduit car l'efficacité dépend de la distance par rapport à la lampe.

Ces dispositifs présentent d'autres inconvénients :

- L'émission d'un rayonnement UV dans certaines longueurs d'ondes peut avoir pour conséquence la production d'ozone (produit toxique en cas d'inhalation).
- Sous l'action des UV, les produits de désinfection à base de chlore peuvent se décomposer en produits secondaires susceptibles d'être nocifs pour la santé.
- L'exposition possible des yeux ou de la peau aux rayonnements UV-C, peut représenter un risque important.



NB : La désinfection de surfaces par voie aérienne (DSVA) utilise le peroxyde d'hydrogène brumisé ou l'ozone gazeux en tant que biocide. Il s'agit d'un procédé qui désinfecte les surfaces mais qui ne traite pas l'air. Cette technique doit être associée à un entretien manuel des surfaces avec un détergent en amont de la technique.



4 - En synthèse

Pour assurer le traitement de l'air dans les cabinets dentaires en période de Covid-19, il convient de :

- Lorsque le cabinet est équipé d'une centrale de traitement d'air, de vérifier la maintenance et le respect de la périodicité des changements de filtres.
- Respecter le renouvellement d'air de 15 minutes (ou le temps nécessaire pour obtenir une concentration homogène de CO₂ dans la pièce, proche de la concentration extérieure en CO₂) dans les situations suivantes :
 - Après chaque prise en charge d'un patient à risque (cas confirmé de COVID-19, cas possible ou cas contact à risque).
 - Après chaque situation clinique générant une quantité importante d'aérosols chez tous les autres patients.
- Aérer au moins pendant toute la durée du bionettoyage après des soins générant peu d'aérosols chez les patients non à risque.
- En dehors des situations ci-dessus, d'aérer la salle de soins au moins trois fois par jour pendant 15 minutes.
- Ces temps d'aération peuvent être effectués pendant les phases de bionettoyage.
- En complément de ces mesures, il est possible d'équiper la salle de soins d'un épurateur d'air, basé sur de la filtration par filtre HEPA de niveau H13 minimum et non associé à un traitement physico-chimique de l'air. Il est suggéré d'avoir un taux minimum continu de 2 à 3 renouvellements/heure et, si possible, de le positionner sur la vitesse la plus élevée pendant la phase de génération des aérosols (à adapter au type d'appareil, aux nuisances occasionnées et aux recommandations du fabricant).

5 - Bibliographie

- 1 ANSES, Identification et analyse des différentes techniques d'épuration d'air intérieur émergentes (09/2017) <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2012SA0236Ra.pdf>
- 2 ANSM, Recommandations relatives aux critères de choix des procédés de désinfection des surfaces par voie aérienne en milieu de soins (23/06/2011)
- 3 Conseil Supérieur de la Santé. Recommandations relatives à la ventilation des bâtiments hors hôpital et institutions de soins pour limiter la transmission de Sars-CoV-2 par voie aéroportée. Février 2021. CSS N°9616
- 4 HAS, Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Mesures et précautions essentielles lors des soins bucco-dentaires en cabinet de ville (21/01/2021)
- 5 HCSP, Avis relatif à l'utilisation des appareils de chauffage dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (14/10/2020) 6- HCSP, Avis relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans le cadre de l'activité physique et sportive dans les établissements couverts dans le contexte épidémique de Covid-19. 20 octobre 2020
- 7 INRS. L'INRS met en garde contre certains dispositifs dits « anti-Covid-19 » (19/11/2020)
- 8 Recommandations d'experts pour la prise en charge des patients nécessitant des soins bucco-dentaires en période de déconfinement dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Recommandations transitoires. Version 3 du 15 juillet 2020.
- 9 SF2H Qualité de l'air au bloc opératoire et autres secteurs interventionnels Mai 2015 (<https://www.sf2h.net/publications/qualite-de-lair-bloc-operatoire-autres-secteurs-interventionnels> consulté le 12/02/2021)
- 10 SF2H Place de la désinfection par voie aérienne. Avril 2012 (<https://www.sf2h.net/publications/place-de-desinfectionvoie-aerienne>) consulté le 12/2/2021)

Version/Date : Version 1, 10/03/2021

Groupe de validation

Alexandre BAUDET (Chirurgien-dentiste, Nancy), Denis BEMER (Ingénieur, ingénierie des procédés, INRS, Nancy), Karine BLANCKAERT (Médecin hygiéniste, REPIAS, Nantes), Gabriel BIRGAND (Pharmacien hygiéniste, REPIAS, Nantes), Serge DESCHAUX (Chirurgien-dentiste, Rennes), Fabien GERARDIN (Ingénieur, ingénierie des procédés, INRS, Nancy), Romain GUICHARD (Ingénieur aéraulique, INRS, Nancy), Bruno GRANDBASTIEN (Médecin hygiéniste, SF2H, Lausanne), Florian LAURENT (Chirurgien-dentiste, Référent national ordinal Covid-19, Igny), Thierry LAVIGNE (Médecin hygiéniste, SF2H, Strasbourg), Philippe ROCHER (Chirurgien-dentiste, Lille)

L'ÉCHEC IMPLANTAIRE À TYPE DE RÉACTION IMMUNOLOGIQUE

Pascal EPPE (Belgique).
Co-fondateur et Secrétaire
de l'European Academy of
Ceramic Implantology.

Dr Giancarlo Bianca (France).
Co-fondateur et Président de
l'European Academy of
Ceramic Implantology.

Depuis 50 ans le titane représente le matériau de choix en ce qui concerne les dispositifs chirurgicaux implantaires pour les réhabilitations fixes en dentisterie. Nous apprécions ses qualités mécaniques, augmentées de nos jours par l'utilisation d'alliage de titane comme en orthopédie.

En revanche sa biocompatibilité dépend de son absence de réponses immunitaires et inflammatoires et donc de sa capacité d'inertie dans la cavité orale. Cette biocompatibilité est en relation avec la résistance relative à la corrosion.

Une couche d'oxyde de titane (TiO₂) de 10 um se forme sur la surface de l'implant en sortant de son emballage stérile et avant son insertion dans l'alvéole. Les implants une fois mis en fonction sont alors soumis à de rudes conditions comme des variations de température, de pH, d'attaques microbiennes pouvant rompre cette couche de passivation de l'implant.(1)

Cette biocorrosion (1) peut être alors : Fig 1 a,b, c

- Chimique : en fonction de l'acidité du PH
Un défaut d'adaptation de la couronne et un débordement de ciment peuvent augmenter l'inflammation.
- Galvanique étant donné la diversité des matériaux métalliques dans la cavité orale ou composant la supra-structure prothétique sur implants
- Mécanique lorsque les connexions implantaire sont peu stables et occasionnent des frictions du pilier sur l'implant.



Fig 1a : Restauration implanto-portée (CCM) sur la 16 avec un tatouage de la muqueuse marginale.



Fig 1b : Contrôle radiographique montrant une péri-implantite avec une perte osseuse importante autour de l'implant et autour de la dent 17.



Fig 1c : Dépose de l'implant montrant un défaut d'adaptation de la CCM (semi-précieuse) scellée sur le pilier implantaire en titane.

De récentes études nous confirment que la présence de bactéries, ainsi que des particules de titane rentrent dans l'étiopathogénie des maladies péri-implantaires (2, 3).

Ces particules de titane vont occasionner une réaction immunologique de défense vis à vis de corps étrangers se situant dans l'environnement péri implantaire.

La connaissance de ces mécanismes biologiques doit nous faire prendre conscience des conditions dans lesquels nos implants en titane peuvent perdurer dans la bouche de nos patients . Fig 2 a, b, c

Fig 2 a, b, c : Cas clinique à 6 ans de recul clinique avec une stabilité osseuse marginale et une bonne santé des tissus mous péri implantaires.



Fig 2a



Fig 2b

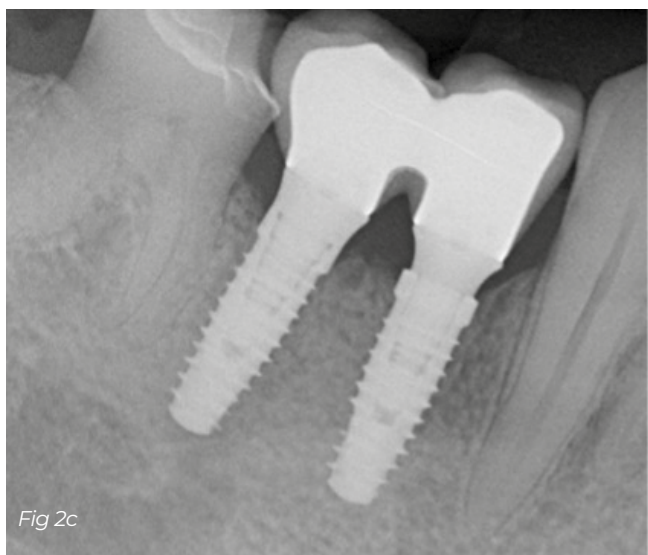


Fig 2c

Par ailleurs, la pollution de notre environnement, la présence de nombreux allergènes dans notre alimentation, les produits cosmétiques font apparaître de plus en plus de patients avec réactions d'intolérances ou d'hypersensibilité aux métaux en implantologie et en orthopédie.

Les patients présentant un terrain allergique et des maladies auto-immunes sont également des patients à haut risques immunologiques lorsque nous posons l'indication d'implants dentaires.

Les implants en céramique zircone présentant une inertie électro-chimique peuvent alors apparaître comme une véritable alternative fiable.

Présentation d'un cas clinique :
 Patiente Mme G. Age 38 ans

Patiente en consultation avec les symptômes suivant :

une asthénie, des insomnies, des brûlures des muqueuses et de la langue , un gout métallique qui sont apparus 2 mois suite à la pose de 4 implants.

Dans la discussion lors de notre 1ère consultation la patiente a toujours présenté des réactions cutanées de type rougeurs et démangeaisons avec des bijoux fantaisies.

Les 4 implants ont été posé en 1 temps chirurgical et les tissus mous ne présentent aucun signes d'inflammation et de saignement au sondage.

En sites 45, 46 et sites 36, 37 (Fig 3 a, b)



Fig 3a



Fig 3b



Fig 3c

Radio panoramique récente que nous donne la patiente ne montrant aucune pertes osseuses péri implantaires, ce qui est confirmé à l'examen 3D.

Les différentes possibilités de diagnostic d'une allergie de type IV

Tout le monde s'accorde pour indiquer que la prévalence des hypersensibilités ou allergies aux métaux dentaires est en augmentation à l'heure actuelle (4). D'où la nécessité d'utiliser des diagnostics fiables.

Vu le caractère « cellulaire » - ou retardé - de l'allergie de type IV, les tests sanguins sur lymphocytes sont d'une grande fiabilité, en comparaison au patch tests, réalisés couramment par les allergologues.

Actuellement, il existe des examens biologiques en laboratoire qui indiquent clairement si les matériaux et métaux sont bien tolérés sur le plan immunologique. Il s'agit principalement du test Melisa, pour tester les métaux.

Le test MELISA est un test utilisé pour déterminer si l'allergie aux métaux est responsable de l'un des symptômes qui se sont développés et décrits par le patient. Les patients souffrant d'une hypersensibilité aux métaux peuvent présenter de nombreux symptômes locaux associés à un système immunitaire hyperactif, tels que des douleurs localisées, un gonflement, des réactions allergiques cutanées, des douleurs articulaires et musculaires, une défaillance de l'implant, des infections apparemment récurrentes autour du site de l'opération, et d'éventuelles réactions systémiques comme la fibromyalgie, la fatigue chronique et des troubles cognitifs. MELISA est un test sanguin scientifiquement prouvé et cliniquement validé qui détecte l'allergie de type IV à plusieurs métaux en même temps (5).

La perte d'ostéointégration d'un implant est un événement indésirable et souvent multifactoriel. Actuellement, il semble que les défaillances d'implants puissent être classées selon des facteurs biologiques, mécaniques, iatrogènes et aussi liés au patient (6, 7).

Cependant, tous les échecs ne peuvent pas être expliqués et il est concevable que l'hypersensibilité au titane puisse jouer un rôle dans de tels cas. (8)

Cette possibilité a été mise en évidence et une étude clinique présente des défaillances d'implants chez des patients allergiques au titane.(9)

Il est probable que l'incidence de la réaction allergique aux implants en titane soit sous-déclarée en raison d'un manque de reconnaissance en tant que facteur étiologique possible de l'échec de l'implant. C'est pourquoi l'hypersensibilité au titane ne devrait pas être exclue comme raison de l'échec des implants.

Tous les implants en titane contiennent du nickel

Harloff et al. (10) ont utilisé l'analyse spectrale comme outil de diagnostic pour analyser différents alliages d'implants en titane afin de déterminer le pourcentage des composants et des ajouts d'alliage qui sont connus pour provoquer des allergies. Harloff et al. démontrent que tous les échantillons de matériaux d'implants étudiés contenaient un pourcentage faible mais constant de composants qui ont été associés à des allergies. Par exemple, les faibles teneurs en nickel sont liées au processus de fabrication et sont complètement dissoutes dans la grille de titane. Fig 4

Par conséquent, ils peuvent pratiquement être classés comme « impuretés ». Dans certaines circonstances, ces petites quantités peuvent suffire à déclencher des réactions allergiques chez les patients souffrant des allergies correspondantes, comme une allergie au nickel, au palladium ou au chrome. Cette présence de traces de nickel a été également validée par Hartmann et al. (11). Nous avons pu valider cette présence de Nickel par des analyses d'implants en titane, envoyés au Laboratoire National de Santé à Luxembourg.

Material	Analysis values in % by weight												
	Al	Be	Cd	Co	Cr	Cu	Fe	Hf	Mn	Mo	Ni	Pd	V
Sponge titanium (Japan)	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,007	0,001	0,001	0,001	0,001	0,008	0,001	0,001
Sponge titanium (Russia)	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	0,001	0,007	0,001	0,001	0,001	0,001
TiAl6Nb7	5,980	0,001	0,001	0,001	0,011	0,001	0,150	0,001	0,002	0,001	0,014	0,001	0,001
Ti21SRx	0,005	0,001	0,001	0,001	0,005	n n.	0,037	0,001	0,002	15,00	0,017	0,001	0,001
TiAl6V4	5,930	0,001	0,001	0,001	0,033	0,001	0,160	0,001	0,004	0,002	0,031	0,001	3,880
FG-TiAl6V4 ASTM F 1108	6,20	0,0001	0,0001	0,001	0,012	0,001	0,170	0,001	0,001	0,001	0,011	0,001	4,15
TMZF	0,005	0,001	0,001	0,001	0,008	0,003	2,090	0,035	0,001	12,00	0,013	0,001	0,002
Pure titanium rod, Ti-2, Timet	0,021	0,001	0,001	0,001	0,014	0,001	0,041	0,001	0,002	0,001	0,013	0,001	0,012
Pure titanium Ti-1, Plate (Deutsche Titan)	0,004	0,001	0,001	0,001	0,012	0,001	0,028	0,001	0,001	0,001	0,012	0,001	0,001
Iodide titanium	0,003	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,010	0,013	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002

Fig 4: Présence de composants et de traces de nickel (en rouge) dans les implants en titane Pur (Grade 4) et Alliage de titane (grade 5)

En étudiant l'étiologie, le diagnostic et le traitement de l'hypersensibilité, on peut conclure que les cas d'allergie au titane sont susceptibles d'augmenter (12). Une explication à cela peut être la présence d'agents sensibilisants connus (nickel, chrome et cobalt) dans le métal, résultant du processus de production. Ces métaux traces peuvent être insignifiants d'un point de vue métallurgique, mais peuvent être suffisants pour déclencher des réactions allergiques chez les patients sensibles (13).

Actuellement, il n'y a pas encore une compréhension complète de l'interaction biologique du titane et, par conséquent, des réactions d'hypersensibilité ou d'allergie ne peuvent être exclues comme raison de l'échec d'un implant. La présence systématique de traces de nickel dans les implants en titane associée à une prévalence élevé d'allergie au nickel explique parfois un résultat de test négatif au titane, mais par contre très positif au nickel. Un résultat positif au nickel peut justifier la dépose d'implants en titane en présence de symptômes cités dans notre cas clinique.

Le choix des implants en zircone : une alternative au titane ?

Les qualités de la céramique zircone en tant que matériau de restauration prothétique nous démontrent au quotidien une colonisation bactérienne extrêmement faible (14), et des tissus mous qui sont alors une barrière à l'infection sous-jacente. Ce matériau n'est pas un conducteur thermique, ni électrique et grâce à sa grande inertie (15), il présente une excellente stabilité chimique avec un relargage ionique quasi inexistant, ce qui participe grandement à sa biocompatibilité observée vis-à-vis des cellules du parodonte et pourraient expliquer l'absence de cas d'allergie ou d'hypersensibilité aux céramiques (16).

Les implants en zircone peuvent apparaître comme une véritable alternative au titane chez nos patients et surtout ceux présentant un terrain allergique, des maladies auto immunes, des facteurs de risques parodontaux et des intolérances aux métaux (17). Nous devons également prendre en compte la tendance actuelle en odontologie vers des restaurations non métalliques, et l'aspect esthétique de nos restaurations sur le long terme.

La nouvelle génération d'implant en céramique à base de céramique zirconie corrige la faiblesse des premières générations et offre une résistance à la fracture compatible avec les contraintes mécaniques de la mastication. Ce sont des matériaux durs, résistants à la pénétration et rigides, résistants à la flexion dans lesquels les fractures sont initiées par des fissures à partir de défauts structuraux.

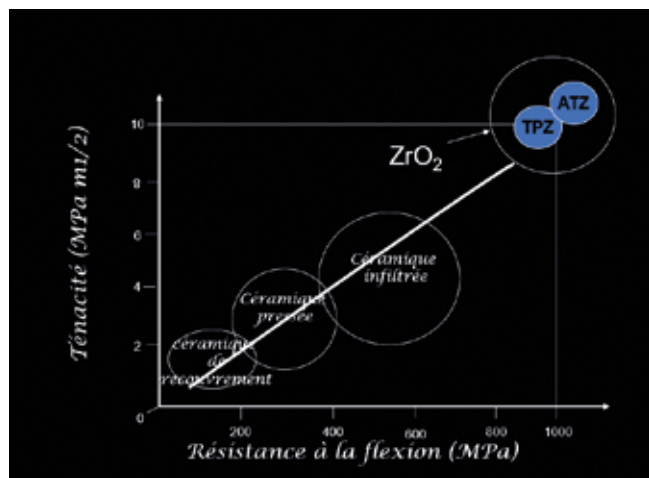


Fig 5: Résistance à la flexion des céramiques (Dr Philippe Duchatelard)

Le zirconium est un élément chimique, de symbole Zr avec un numéro atomique 40. Le zirconium est un métal cependant lors de son oxydation il devient une céramique, l'oxyde de Zirconium ou zirconie. La zirconie a une structure polycristalline et un aspect opaque.

Pour renforcer ce réseau cristallin, on parle de stabilisation par l'incorporation d'oxyde d'Yttrium (yttria) ou d'alumine. Deux types de zirconie composent les implants céramiques présents sur le marché : le principal est l'Y-TZP (Yttria stabilized Tetragonal Zirconia Polycrystals), l'autre l'ATZ (Alumina Toughened Zirconia), qui sert également pour la confection de forets. (18)

La grande majorité de ces implants ont été conçus sous forme d'implant « monobloc » c'est-à-dire en une seule pièce, le pilier étant associé à la partie endosseuse fileté.

Exemples d'implants MONOBLOC : Z-Systems, White Sky Bredent, Ceralog, Zibone. Cette géométrie présente un avantage mécanique et également biologique pour la stabilité des tissus péri-implantaires. (19)

Certains systèmes proposent désormais des implants en 2 pièces. Cette forme rend la planification similaire au traditionnel système d'implants en titane.

Cependant, la fiabilité de l'adhésion des pièces en céramique et l'usinage d'un filetage interne dans une céramique sont des challenges. Une étude de Jank et Hochgatterer de 2016, sur un suivi de 347 implants posés en 2 pièces à 4 ans rapporte un taux de succès cumulés de 96,7%. (20)

Exemples d'implants zirconie en 2 pièces : Z systems , Ceralog, Nobel Pearl et Patent (Fig 6, 7, 8, 9).



Fig 6: Implant Z5-TL de Z-Systems, en deux pièces avec cône morse et vis basale en zirconie.



Fig 7: Implant Ceralog de CAMLOG en 2 pièces, les composants prothétiques sont en PEKK (PEEK renforcé) et les vis prothétiques sont en or ou titane.



Fig 8: Implant Nobel Pearl en 2 pièces, les composants prothétiques sont en zirconie et la vis Vicarbo est constituée d'un mélange de PEEK renforcée aux fibres de carbone.



Fig 9: Implant Standard Patent en 2 pièces avec pilier inlay core en fibre de verre renforcée, qui est collé dans la connexion interne de l'implant.

Résolution du cas clinique :


Remplacement de 45 - 46 et 35- 36

7^{ème} étape :

Diagnostic de l'hypersensibilité ou allergie de Type 4 par le Test Melisa.

Lors de ce test nous notons dans la bouche du patient tous les allergènes potentiels métalliques ainsi que le matériau zircone.

ANALYSES MÉDICALES
45 A, route des Acacias
Case postale 1009 - 1211 Genève 26
Tél 022 309 15 20 - Téléfax 022 343 30 44
Concordat: J 8259.25 - AVS/AI: NIF 29410




Accréditation
ISO/CEI 17025
STS 383

laboratoire MGD

page 1/8

Rapport d'analyse
190052
18-060-02



TEST LTT-MELISA®

Rapport d'analyse pour Ctrl nég. Date d'analyse Demandé par :
3'695 18 avril 2018


Date de naissance Sexe
14 janvier 1961 Féminin

	Code	Substance (dans l'ordre de réaction)	IS	Commentaires	Observations microscopiques
	PWM	Contrôle positif	177.4	Contrôle positif	+++++
1	Ni	Nickel I	46.0	Fortement positif	+++
		Nickel II	31.9	Fortement positif	+++
		Nickel III	27.2	Fortement positif	+++
2	Pd	Palladium I	31.7	Fortement positif	+++
		Palladium II	16.8	Fortement positif	+++
3	Al	Aluminium I	2.2	Légèrement positif	+
		Aluminium II	2.2	Légèrement positif	+
4	Au	Or I	1.2		
		Or II	1.8		
		Or III	1.7		
5	TiO2	Titane (dioxyde de titane) I	1.6		
		Titane (dioxyde de titane) II	1.0		
		Titane (dioxyde de titane) III	1.0		
6	Cr	Chrome I	0.9		
		Chrome II	1.4		
7	V	Vanadium I	1.1		
		Vanadium II	0.8		
8	Zr	poudre de Zirconium I	0.9		
		poudre de Zirconium II	1.0		
		poudre de Zirconium III	0.9		
9	Hg	Mercure inorganique I	0.6		
		Mercure inorganique II	1.0		

C. Dalphin ing. chim. Dr E. Bachmann C. Cagide dipl. biol. S. Birsan spécialistes FAMH

Légende: *résultats hors valeurs de référence ^analyse sous-traitée ^analyse hors accréditation

Les informations sur le site www.laboratmgd.ch sont partie intégrante de ce rapport. Il contient des données sur le matériel d'analyse, sa stabilité, les méthodes utilisées et les sous-traitances. Des renseignements sur la fiabilité analytique (incertitude de mesure) peuvent être obtenus au laboratoire. Le rapport ne peut être reproduit partiellement. L'utilisation de résultats individuels est autorisée si leur source est citée.





Rapport d'analyse
190052

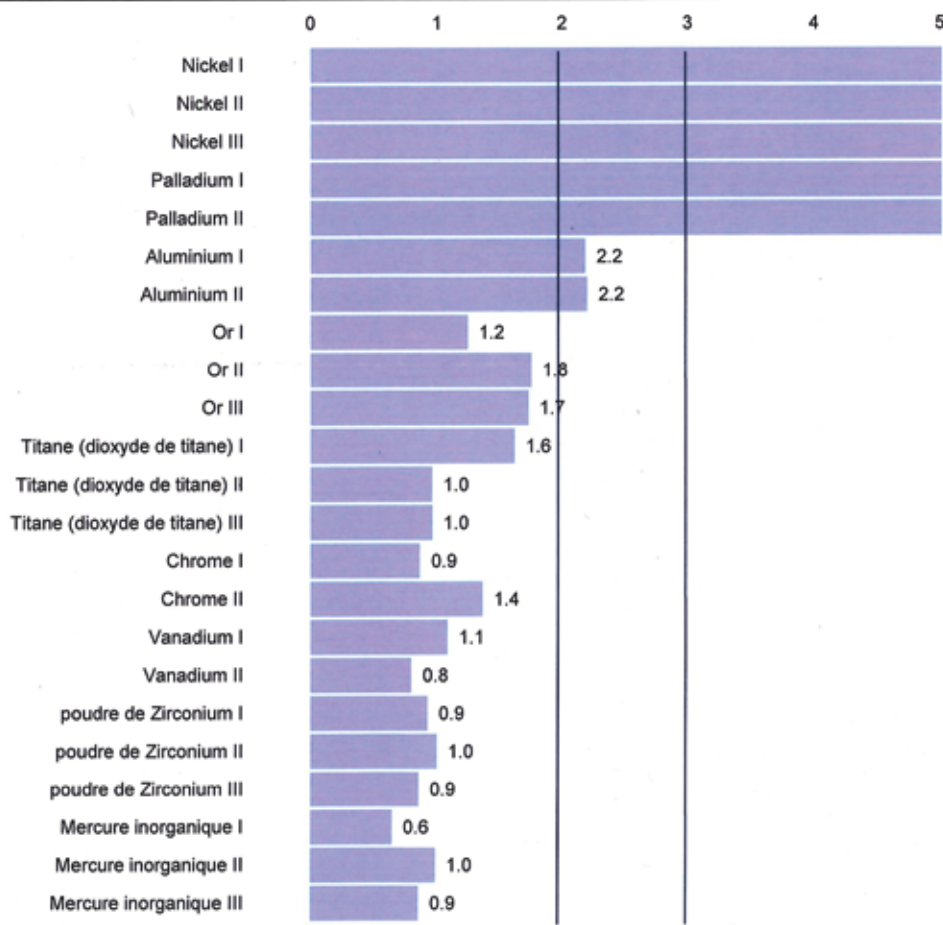


page 3/8

Rapport d'analyse pour Ctrl nég. Date d'analyse Demandé par :
 3'695 18 avril 2018

Date de naissance Sexe Féminin
 14 janvier 1961

Graphique des allergènes



C. Dalphin ing. chim. Dr E. Bachmann C. Cagide dipl. biol. S. Birsan spécialistes FAMH

Légende: *résultats hors valeurs de référence *analyse sous-traitée *analyse hors accréditation

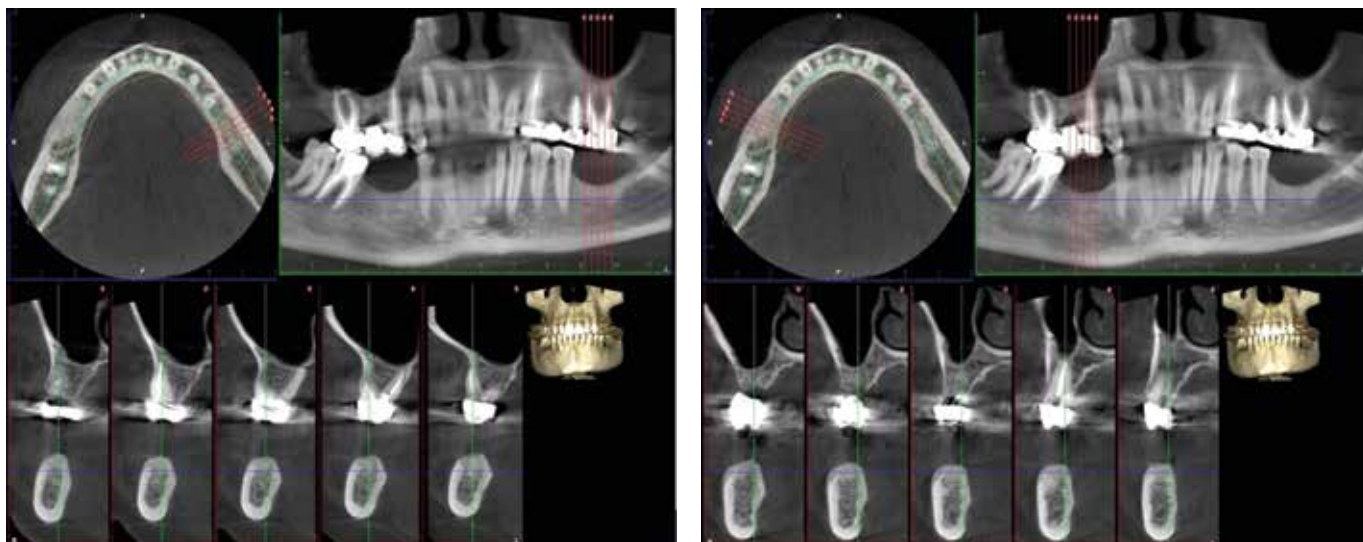
Les informations sur le site www.labomgd.ch sont partie intégrante de ce rapport. Il contient des données sur le matériel d'analyse, sa stabilité, les méthodes utilisées et les sous-traitances. Des renseignements sur la fiabilité analytique (incertitude de mesure) peuvent être obtenus au laboratoire. Le rapport ne peut être reproduit partiellement. L'utilisation de résultats individuels est autorisée si leur source est citée.

Un indice au-delà de 2 nous donne une indication sur la mobilisation des lymphocytes T autour d'un allergène potentiel et le fait que le patient soit hypersensible à un ou plusieurs métaux.

Le test révèle une forte allergie au nickel et au palladium et légère à l'aluminium.

Les implants utilisés sont en alliage de Titane Grade 5 (Titane - Aluminium - Vanadium - TA6 V4) et nous prenons la décision avec le patient de déposer les 4 implants.

2^{ème} étape : Dépose des implants en alliage de titane



3^{ème} étape : Pose des implants en zircone



A 5 mois, pose de 2 implants en zircone monobloc (Z-Systems) de diamètre 4 mm et longueur 10mm en 1 temps chirurgical avec des modeleurs ajourés en PEEK.



Aspect des tissus mous suite à la cicatrisation tissulaire à 3 mois



Restaurations des d'implants en zircono avec des couronnes scellées en zircono céramique solidaires 45 46 et 36 37.



Radio panoramique de contrôle des restaurations implantaires sur implants en Zircono

Discussion :

Suite à la dépose des implants en titane et après la disparition complète des symptômes décrits par notre patiente lors de la 1^{ère} consultation, nous avons pu envisager une solution alternative avec des implants en zircono que nous avons également testé avec le test lymphocytaire Melisa (Index=1). La patiente a pu retrouver une vie normale alors que plusieurs confrères lui avaient demandé de consulter un psychiatre. Selon une étude de Sicilia en 2008 (21) qui fait référence, celui-ci rapporte 0,6% d'allergie au titane sur 1500 patients. Cependant, selon la littérature en orthopédie et en dermatologie les taux d'allergie sont plus proche de 6%. (22, 23)

D'autres composants métalliques comme le Nickel étant également impliqué dans ces phénomènes immunologiques et souvent plus que le titane, nous devrions avoir une indication de l'implantologie en zircono proche de 20%. Sans compter l'engouement que suscite le matériau zircono et l'implantologie sans métal, auprès de nos patients. Il nous faudra alors poser l'indication du matériau implantable lors de notre première consultation en fonction de l'état général de notre patient, son anamnèse et un examen clinique.

Conclusions :

De nombreux confrères gardent à l'esprit les échecs mécaniques de la première génération des implants en céramique à base d'alumine développé par le Pr Sammy Sandhaus (Cérasand, 1968) qui présentaient une haute biocompatibilité tissulaire. Cet implant en alumine était un implant monobloc dont nous avons gardé le concept sur l'implant en zircono dans les années 2000 à 2010. En fonction des différentes situations cliniques l'implant en zircono monobloc n'a pas encore atteints toutes les possibilités du titane en ce qui concerne les protocoles chirurgicaux et prothétiques. L'implantologie en zircono après 20 ans d'existence ne peut se développer que si les implants en 2 parties permettent d'égaliser les implants en titane. C'est un challenge que relève peu à peu l'industrie avec l'étroite collaboration des cliniciens. C'est une des raisons d'être de la création de l'European Academy of Ceramic Implantology. De nos jours, nous pouvons compter sur les implants en zircono pour éviter les risques d'échecs immunologiques liés à l'allergie aux métaux de type IV (25). L'implant en zircono représente une véritable alternative fiable aux implants en titane et doit faire partie de notre arsenal thérapeutique moderne en implantologie.

TROUBLES RESPIRATOIRES DU SOMMEIL CHEZ L'ENFANT (TRS) ET TDAH

Docteur Paul WULLEMAN
Troubles du sommeil adulte/enfant
Médecine interne - Pneumo-allergologie

Introduction

Le sommeil occupe la moitié de la vie d'un enfant. Un sommeil de bonne qualité est essentiel au développement harmonieux du cerveau (apprentissage, processus de mémoire, performances scolaires, développement psychomoteur, bien-être général).

Bien dormir requiert un environnement socio familial stable, serein, non perturbé, non perturbant et un mécanisme naturel de la respiration. En effet, pendant les périodes de sommeil, tout être humain doit assurer un bon fonctionnement de ses fonctions vitales (respiration, circulation du sang) pour garantir une oxygénation adéquate des tissus périphériques et notamment du cerveau dont l'activité métabolique durant le sommeil est très intense.

Troubles du sommeil

Toute interférence durant le sommeil par des événements environnementaux, toute perturbation d'une des fonctions vitales auront des conséquences fâcheuses sur la qualité de vie diurne de l'enfant. Le caractère récurrent de ces phénomènes interférera avec le développement de l'enfant (psychomoteur, neurocognitif, staturo-pondéral) avec comme manifestations diurnes des problèmes de comportements tels que l'inattention et l'hyperactivité ou de la somnolence.

Sommeil et respiration

Homo sapiens et ses « cousins » les grands singes ont de tout temps respiré par le nez (par voie nasale) pendant les périodes de sommeil.

Cette respiration nasale nocturne est physiologiquement essentielle et requise pour garantir un bon fonctionnement des échanges gazeux au niveau des alvéoles pulmonaires, de la circulation sanguine et du transport d'oxygène vers les tissus périphériques.

Tout entrave à cette fonction naturelle constitue un trouble respiratoire du sommeil.

L'obstruction chronique de la respiration nasale nocturne va être compensée chez l'enfant par une respiration buccale qui aura des conséquences délétères à plusieurs niveaux :

- du développement de la face suite à un déséquilibre des muscles faciaux responsable de malocclusion,
- des problèmes staturaux,
- du positionnement des dents, des lèvres, de la langue, du palais et des mâchoires, afin de contrebalancer le nouveau mode de respiration.

Perturbation de la respiration nasale : ses causes

La cause la plus fréquente de respiration buccale est la présence d'obstacles dans la région naso-pharyngée, obstacles augmentant la résistance nasale et forçant l'enfant à garder la bouche ouverte ou entre-ouverte pour respirer. Différents facteurs mécaniques y contribuent : l'hyperplasie des amygdales et des végétations, l'hypertrophie des cornets, la rhinite allergique (acariens, animaux), les tumeurs, les maladies infectieuses ou inflammatoires et les changements dans l'architecture nasale (déviation de la cloison).

L'hypertrophie des végétations et des amygdales est la première cause des troubles respiratoires du sommeil chez l'enfant entre 2 et 8 ans, coïncidant ainsi avec l'incidence du TDAH et crée de cette manière des difficultés dans le diagnostic différentiel.

Troubles respiratoires du sommeil

Quels sont les signes qui doivent attirer l'attention de l'entourage sur un dysfonctionnement de la respiration nasale ?

Ne pas respirer par le nez durant les périodes de sommeil se traduit par des phénomènes sonores bien connus de tous : ronflement, apnée, respiration buccale bruyante (syndrome de haute résistance).

8 % à 25 % des enfants ronflent et 2 % présentent un syndrome des apnées du sommeil (SAS).

Les troubles respiratoires du sommeil engendrent des épisodes répétés de manque d'oxygène (hypoxie) responsables d'un sommeil de mauvaise qualité (fragmentation du sommeil). Ces épisodes d'hypoxémie intermittente durant les apnées auront des répercussions importantes et peuvent causer des changements vasculaires inflammatoires dans le cerveau ayant comme conséquence un dysfonctionnement neurocognitif.

Le ronflement est rapporté deux fois plus chez les enfants présentant un TDAH. Il est important de dépister les troubles respiratoires du sommeil les enfants qui présentent un tableau d'hyperactivité et d'inattention.

Environ 25 % des enfants ayant des symptômes de TDAH présentent des troubles respiratoires du sommeil.

Comment restaurer une respiration nasale pendant le sommeil

La croissance craniofaciale s'accomplit à 90 % à l'âge de 12 ans, cette croissance étant maximale pendant les quatre premières années de la vie, il est primordial de dépister très tôt les troubles respiratoires du sommeil et de les corriger avant 12 ans.

La majorité des enfants présentant un syndrome d'apnée du sommeil ont des troubles de la vigilance et de l'attention. Ceux-ci peuvent être corrigés par un traitement adéquat. Ils pourront récupérer aussi leurs fonctions neurocognitives.

Le traitement par adénoïdectomie (végétations) et amygdalectomie très souvent améliore les troubles de l'attention et du comportement ainsi que les fonctions cognitives spécialement les capacités d'attention.

Environ 28 % de ceux qui sont référés pour amygdalectomie présente des critères de TDAH. Un an après l'intervention, 50 % ne remplissent plus ces critères.

Dans la foulée du traitement chirurgical ou en prise en charge thérapeutique isolée, la thérapie myofonctionnelle empêchera la récurrence du TRS ou le corrigera.

La thérapie myofonctionnelle comprend des exercices faciaux et linguaux qui améliorent ou corrigent la fonction musculaire, réduisent les habitudes négatives, améliorent la respiration, la mastication et la déglutition et peuvent également améliorer l'esthétique du patient.

Conclusions

La respiration buccale, le ronflement et l'apnée du sommeil peuvent avoir des conséquences comportementales et sociales pour les enfants.

La restauration de la respiration nasale continue - objectif ultime du traitement des troubles respiratoires du sommeil pédiatrique - permet de recouvrer une remarquable qualité de vie.

Conseils

Médecins, dentistes, orthodontistes doivent demander systématiquement aux parents si leur enfant a présenté un ou plusieurs des symptômes : ronflement, respiration buccale ou l'apnée.

Parents, grands-parents et l'entourage de l'enfant, ne vous privez point de vérifier de manière récurrente si votre enfant respire par le nez pendant le sommeil en dehors de tout épisode infectieux.

A défaut, il est souhaitable de consulter.

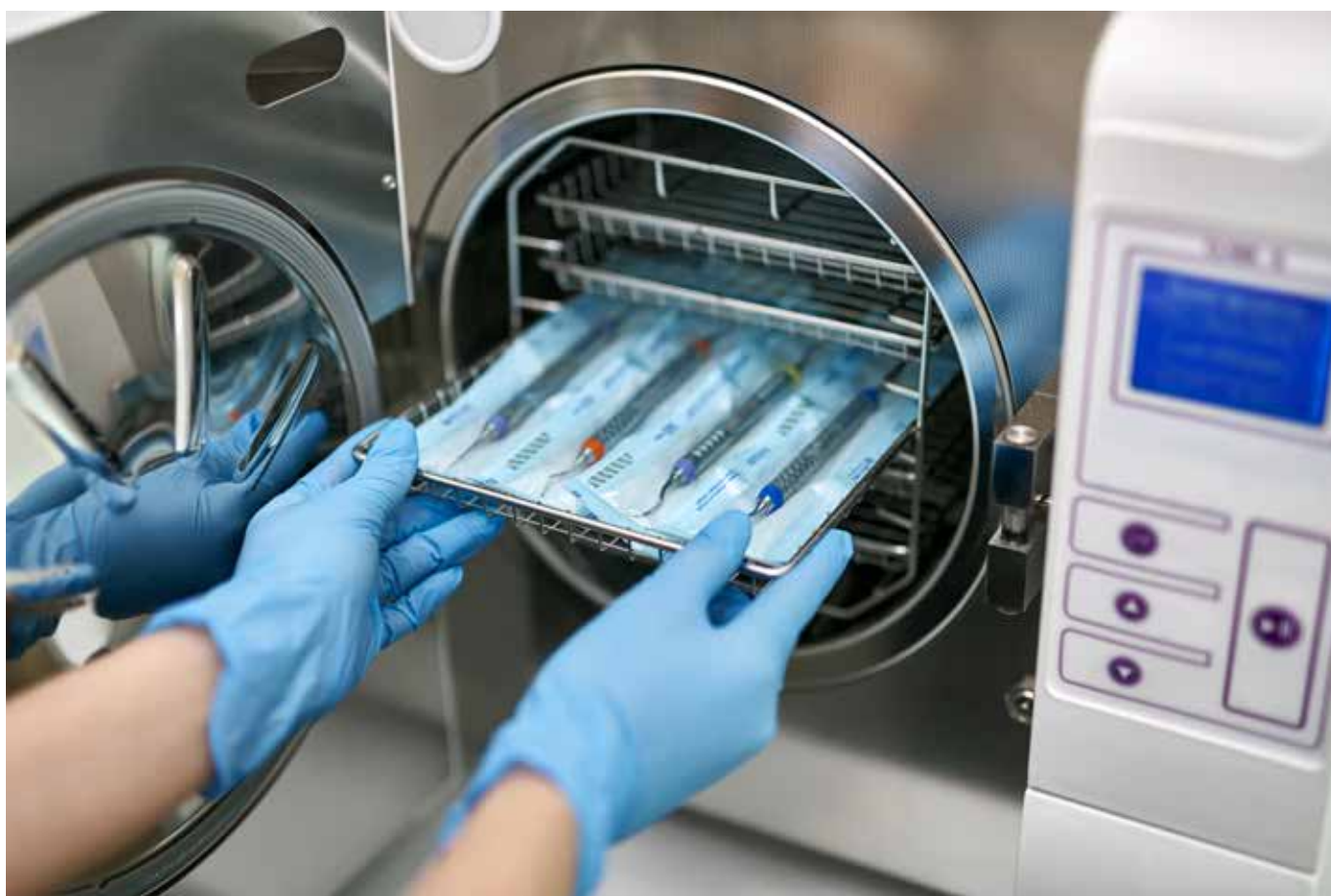
Référence :

- Bonuck & coll. PEDIATRICS Vol 129, Number 4, April 2012
- Hauck TS & coll. Can J Psychiatry. 2017
- Ronald D. Chervin & coll. Pediatrics March 2002
- Yosh Jefferson, DMD, MAGD January/February 2010 General Dentistry www.agd.org
- P. McKeown; M. Macaluso March 9, 2017 Oral Health Group
- Egil P. Harvold D.D.S American Journal of Orthodontics 1981 79, 4: 359-372
- Deepti S. & Ch. Guilleminault Indian J Med Res 131, 2010, pp 311-320
- Esther Yuet Ying Lau Sleep Med. 2015 Sep;16(9):1109-15
- Christian Guilleminault, DM, MD, DBio Sleep Medicine Reviews 6 July 2017



LES TESTS DE L'AUTOCLAVE

Julien BROUSSEAUD
Chirurgien-dentiste,
Blanquefort



Un cycle de stérilisation complet comprend l'évacuation de l'air par création de vide, une augmentation de la température, un plateau thermique avec vapeur d'eau saturée, une baisse de la température et un retour à la pression atmosphérique.

Avec le temps, les stérilisations répétées génèrent des contraintes thermiques et une usure des différentes pièces du stérilisateur, qui ont pour conséquence de modifier les paramètres physiques du cycle. Les tests de stérilisation ont été conçus pour contrôler, par exemple, le bon fonctionnement de la mise sous vide ou la bonne pénétration de la vapeur d'eau saturée.

On distingue les tests de fonctionnement, comme les tests Bowie-Dick et Hélix, qui valident le bon fonctionnement du stérilisateur à vide, et les tests de contrôle, comme le test Prion, qui assurent que la charge présente a bien été stérilisée avec les paramètres adéquats (*tableau 1*).

Le test de vide

Pour que la stérilisation par autoclave soit efficace, la vapeur d'eau doit entrer en contact avec les instruments à stériliser. L'appareil crée donc un vide d'air pour permettre à la vapeur

d'infiltrer un maximum de la surface des matériels, qu'elle soit externe ou interne. Cela permet ainsi d'éviter une recontamination de la charge lors de la phase de séchage.

Le test de vide permet de vérifier le bon déroulement de cette étape, en révélant d'éventuels dysfonctionnements de la pompe, des électrovannes ou des fuites d'air au niveau de la chambre (joint de porte ou raccords de tuyaux). En effet, il est fréquent qu'au bout d'un certain temps, le joint de porte se dilate ou s'encrasse, n'assurant plus l'étanchéité de la cuve. La norme pour les petits autoclaves du cabinet dentaire

(classe B de moins de 60 litres) est la EN 13060. Elle exige, notamment, un essai d'étanchéité. Pour cela, le vide est fait dans la cuve, puis le cycle est arrêté. La dépression imposée ne peut augmenter que de 1,3 mbar/min pendant 10 minutes, soit 13 mbar au bout des 10 minutes. Si la fuite est supérieure à cette valeur, le résultat du test sera négatif. Il faudra alors vérifier l'étanchéité du circuit hydraulique de l'appareil, et procéder à un nouveau test.

Ce test doit être effectué quotidiennement avec la chambre vide, de préférence en début de journée, lorsque la cuve est froide. Il ne nécessite pas d'indicateur colorimétrique en papier. En effet, il est programmé sur tous les autoclaves grâce à un cycle spécifique, et dure environ 20 à 30 minutes (fig. 1). Idéalement, l'assistant(e) peut le lancer dès son arrivée au cabinet dentaire de façon à ne pas bloquer l'utilisation du stérilisateur. Sur les autoclaves modernes, les résultats sont stockés dans la mémoire interne, une carte SD, ou imprimés via une imprimante dédiée.

Il est à noter que la plupart des autoclaves récents interrompent le cycle de stérilisation en cours et affichent un message d'erreur (type « vide non atteint ») si le vide n'est pas obtenu ou maintenu.



Fig. 1. Le test de vide est paramétré au sein même de l'autoclave. Il ne demande pas d'indicateur colorimétrique.

Le test Bowie-Dick

Le test Bowie-Dick permet de mettre en évidence l'efficacité de la pénétration de la vapeur au sein des charges textiles. Bien que nous ne stérilisons que très peu de tissus (champs opératoires, compresses, etc.), il simule le tressage des fibres textiles. Il est pour cela composé d'un empilement d'une dizaine de feuilles de carton au centre duquel se situe le test (une feuille de carton imprimée thermosensible).

Il s'agit donc d'un test à usage unique dont le coût est d'environ 3,50 €. Il doit répondre à la norme ISO 11140 de classe 2 (indicateurs à utiliser lors d'essais spécifiques).

Son utilisation est quotidienne et requiert un protocole précis :

- utilisation dans l'autoclave vide ;
- le test est placé au centre de la cuve (fig. 2a) ;
- utilisation du programme spécifique « Test Bowie-Dick », avec une température de 134 °C pendant 3 minutes et 30 secondes ;
- vérification du résultat du test.



Fig. 2a. Le test Bowie-Dick doit être placé au centre de la cuve de l'autoclave. Il est réalisé avec un programme spécifique à 134 °C pendant 3 minutes et 30 secondes. b, c. Le virage de couleur assure de la réussite du test Bowie-Dick. L'assistant(e) dentaire valide le test Bowie-Dick et archive les données.

Le test Hélix

Le test Hélix valide la capacité de l'autoclave à stériliser les corps creux. Il s'agit par exemple des canules d'aspiration ou des porte-instruments dynamiques (PID) tels les turbines ou les contre-angles.

Il est composé d'un tube de 2 mm de diamètre et de 150 cm de longueur ouvert à une extrémité et raccordé de l'autre

Attention, il est interdit de stériliser du matériel pendant le test ou avec ce programme ; cela fausserait le résultat du test, mais surtout ne garantirait pas une stérilisation efficace qui nécessite 18 minutes à 134 °C.

Ce test est très simple à interpréter. Si les paramètres de stérilisation (température, temps, saturation de la vapeur d'eau) sont corrects, le pigment thermochromatique change de couleur de façon uniforme sur l'ensemble de la feuille (fig. 2b, c).

Les résultats négatifs sont l'absence de virage de couleur ou un virage incomplet (en général au centre de la feuille). Il faut alors effectuer un nouveau test de vide, puis un test Bowie-Dick en vérifiant son bon positionnement dans la cuve. En cas de nouvel échec, l'autoclave doit être révisé.

côté à une chambre en plastique qui contient l'indicateur colorimétrique (fig. 3a, b). Ce dispositif appelé PCD (process challenge device) reproduit un corps creux et valide le fait que la vapeur d'eau a diffusé jusqu'à l'extrémité du tube.

Le dispositif est réutilisable mais doit être changé complètement une fois la centaine de bandes papier utilisée. Il s'agit, comme

le Bowie-Dick, d'un test à usage unique dont le coût est d'environ 0,60 €. Il doit répondre à la norme ISO 11140 classe 5 (indicateurs-intégrateurs).

Son utilisation est idéalement quotidienne, mais peut-être limitée à une fois par semaine ou tous les 6 cycles. Elle doit suivre le protocole suivant :

- utilisation dans l'autoclave vide ;
- dévissage et ouverture de la chambre pour y disposer le test colorimétrique ;
- revissage de la capsule ;
- le test est placé au centre de la cuve, en vérifiant l'orientation recommandée par le fabricant (fig. 3c) ;

- utilisation du programme spécifique « Hélix » ou « Bowie-Dick », avec une température de 134 °C pendant 3 minutes et 30 secondes ;
- vérification du résultat du test (fig. 3d).

Comme pour le Bowie-Dick, la stérilisation de matériel en même temps est interdite car le temps de stérilisation n'est que de 3 minutes et 30 secondes au lieu des 18 minutes nécessaires. Le résultat négatif signe une insuffisance de pression ou de température du cycle.

Un second test est réalisable après test de vide, mais l'autoclave devra être révisé si l'échec est reproduit.

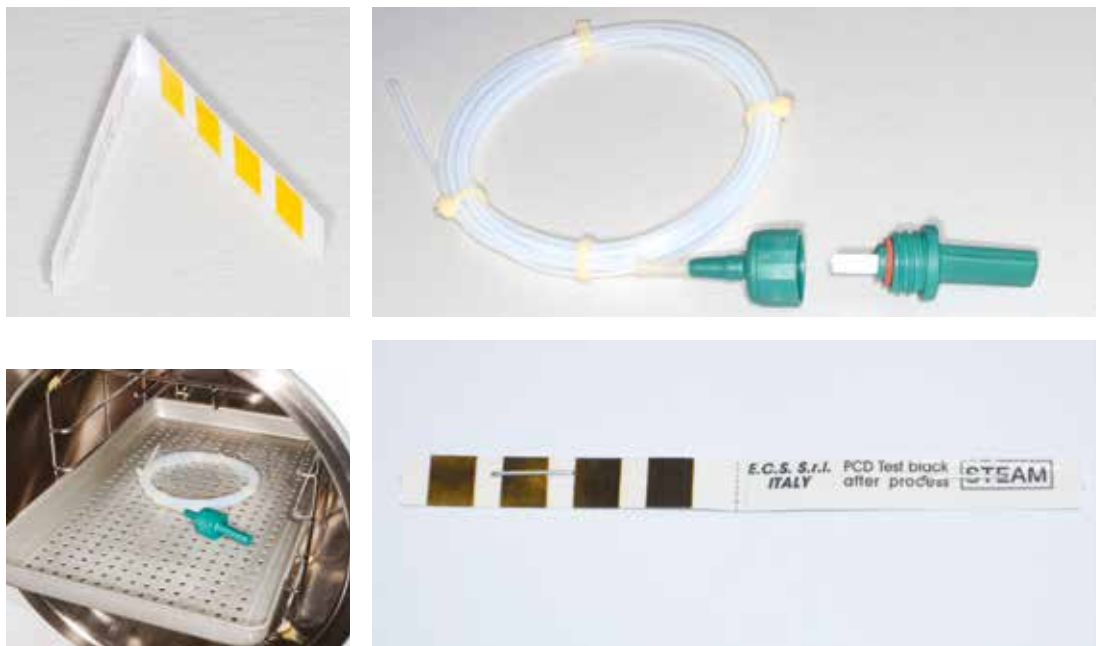


Fig. 3a-d. L'indicateur colorimétrique du test Hélix est plié en deux puis inséré dans la chambre qui est revissée. Le dispositif est ensuite placé au centre de la cuve (vide), et le programme est lancé. Le changement de couleur (brune) valide le test dentaire valide le test Bowie-Dick et archive les données.

Les tests biologiques

Les tests biologiques sont un moyen de contrôle de l'efficacité de la stérilisation d'une charge, ce qui les différencie des tests de fonctionnement que sont le Bowie-Dick et l'Hélix.

Parmi eux, le test Prion est le plus connu et le plus exigeant. Le prion est une protéine qui intervient dans la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Il s'agit de la protéine la plus résistante à la stérilisation par la chaleur. L'exposition à une chaleur de 134 °C pendant 18 minutes assure de sa destruction complète et donc de la stérilisation de la charge. Il se présente sous la forme d'une bandelette cartonnée enduite d'encre réactive.

Celle-ci doit être ensachée (fig. 4) et positionnée avec le matériel à stériliser.



Fig. 4. L'indicateur de stérilisation doit être placé dans un sachet et disposé au sein de la cuve avec le matériel à stériliser.

Ce test intègre les trois paramètres de stérilisation : la vapeur saturée, la température et le temps (fig. 5). Le virage de l'indicateur est inhibé par la présence d'un mélange air-vapeur, ou lorsque l'un des paramètres, température ou temps de contact, est insuffisant.

Il s'agit donc d'un test qui valide le bon déroulement du cycle et atteste de la stérilisation de la charge. Son coût est relativement faible (0,30 €) mais il doit être utilisé à chaque cycle. Il doit répondre à la norme ISO 11140 de classe 6 (indicateurs-émulateurs).



Fig. 5. Les tests biologiques attestent du bon respect des paramètres vapeur d'eau, température et temps.

Archivage

À chaque stérilisation, il est important de conserver les preuves du bon respect des caractéristiques du cycle (pression, température, temps) selon la réglementation en vigueur. Certains autoclaves enregistrent ces données sur une carte SD ou permettent une impression papier.

Mais, afin d'attester de la bonne réalisation de l'entretien et des tests de l'autoclave, il est capital de tenir un cahier de traçabilité de stérilisation. Les indicateurs colorimétriques des tests Bowie-Dick, Hélix et Prion y seront agrafés. De plus, l'assistant(e) y mentionnera la date, la référence de l'autoclave (si plusieurs sont en service), l'identité de la personne responsable du cycle (opérateur), et le contenu de la cuve.

Ces documents sont à conserver 20 ans selon les recommandations de 2015 du Conseil de l'Ordre. L'autoclave est un dispositif qui est mis à rude épreuve par la répétition des contraintes

mécaniques (pression) et thermiques. La dégradation de ses composants peut passer inaperçue et entraîner une baisse de ses performances par une perte d'étanchéité (fuite d'air) ou le non-respect des paliers de température. La conséquence peut être une stérilisation non efficace et donc un risque de contamination croisée pour les patients.

La réalisation de tests quotidiens ou hebdomadaires permet de limiter les risques. En complément, une révision et maintenance permet de conserver l'autoclave en état optimal de fonctionnement. Celle-ci doit être réalisée tous les 2 ans ou 1 000 cycles et limite les risques de panne et de perte de garantie.

LES PRINCIPAUX TESTS DE L'AUTOCLAVE

	Test de vide	Test Bowie-Dick	Test Hélix	Test Prion
Fréquence	Quotidienne	Quotidienne	Quotidienne jusqu'à une fois par semaine	À chaque cycle de l'autoclave
État de la cuve	À vide	À vide	À vide	Avec la charge
Cycle	Spécifique préprogrammé	Bowie-Dick	Hélix ou Bowie-Dick	Cycle Prion
Température/durée	20 minutes environ	134 °C pendant 3 minutes et 30 sec.	134 °C pendant 3 minutes et 30 sec.	134 °C pendant 18 minutes
Objectif	Teste l'étanchéité de la cuve	Teste la pénétration de la vapeur d'eau dans les textiles	Teste la pénétration de la vapeur d'eau dans les corps creux	Valide les paramètres vapeur d'eau, température, temps
Présentation	-	Paquet de feuilles cartonnées de taille 15x15 cm environ	Tube plastique enroulé de 1,50 m de longueur et 2 mm de diamètre	Bandelette cartonnée

Reproduit de Profession Assistant(e) Dentaire Vol. 18 mai-juin 2021 avec leur aimable autorisation.

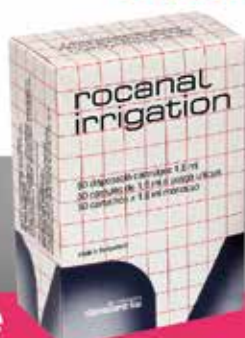
la maison
dentaire SA

Les deux temps d'un traitement endodontique efficace

medirel
Why the best? Since 1928



La mise en forme



SWISS MADE



L'obturation

L'Information dentaire vous invite à découvrir le 2^e livre de la collection NRPI

“L'esthétique du sourire : du diagnostic au traitement”

Directeur de collection : **Paul Mattout**
Coordinateur invité : **Pascal Karsenti**

2^e ouvrage
de la
collection



- **Le parodonte en lien avec la dynamique des lèvres : rapports de cas** - Pascal KARSENTI, Hicham BENBRAÏM, Guillaume JOSEPH
- **Les outils de l'analyse esthétique du rose en vue d'une chirurgie plastique parodontale** - Sébastien MELLOUL, Mathias FAURE-BRAC, Virginie MONNET-CORTI
- **Indice de prédictibilité esthétique et algorithme d'aide à la planification implantaire** - Bernard DAHAN, Rina ELIMELECH
- **Substituts au conjonctif: une alternative dans le traitement des récessions tissulaires marginales?** - Jonathan SEMTOB, Daniel ETIENNE
- **La papille inter-implantaire, enjeux biologiques et esthétiques** - Rapport de cas - Nicolas HENNER
- **Apport du mock-up dans la stratégie chirurgicale et prothétique: gestion d'un cas esthétique** - Nicolas FRYDMAN
- **Agénésie de l'incisive latérale et implant: est-ce la meilleure solution?** - Jean-Marc DERSOT, Tom ONGHENA
- **Reconstruction tissulaire esthétique antérieure: une question d'angle** - Aurélien THOLLOT, Romain CHALEIL
- **Rôles des prothèses temporaires supra-implantaires antérieures lors des mises en charge conventionnelles** - Jérémie PERRIN, Hervé PLARD
- **Lasers et traitement des pigmentations gingivales liées à la mélanine** - Thierry MALECA
- **Rapports de cas de la gestion de complications péri-implantaires tardives sur des implants en secteur antérieur** - Pascal KARSENTI, Georges RACHLIN

BON DE COMMANDE À RETOURNER

ID ABONNEMENTS - 44, rue de Prony - CS 80105 - 75017 PARIS - Tél. : 01 56 26 50 00 - e-mail : abon@information-dentaire.fr

Je commande LA NOUVELLE REVUE DE PARODONTOLOGIE & D'IMPLANTOLOGIE dirigée par Paul Mattout



1^{er} ouvrage : 89 €
“Les choix thérapeutiques
dans les reconstructions
osseuses péri-implantaires”
Coordinateur invité : Romain Doliveux

2^e ouvrage : 89 €
“L'esthétique du sourire :
du diagnostic au traitement”
Coordinateur invité : Pascal Karsenti

Engagement sur 3 ouvrages : 230 €
Membres SFPIO, GEPI et Abonnés Id : 200 €
Thème à venir : “Les traitements parodontaux
et les thérapeutiques associées”
Coordinatrice invitée : Faten Ben Amor

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____
Mail _____

Ci-joint mon règlement

CB n° _____
expire fin _____ cryptogramme _____

DATE & SIGNATURE _____

CONSENTEMENT DES DONNEURS - Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, vous êtes informé(e) que vos informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement au service client de la société L'INFORMATION DENTAIRE pour effectuer les opérations relatives à la gestion de la relation avec vos clients, ainsi que les opérations relatives à la prospection et l'élaboration de stratégies commerciales. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle puis en conformité avec les délais de prescription applicables. Le responsable de ce traitement est la société L'INFORMATION DENTAIRE, sous le sigle ID, 4450 au capital de 450 000 €, immatriculée sous le numéro SIRET 804 268 422 Paris et dont le siège social 44, rue de Prony 75017 Paris. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données qui vous concernent. Vous pouvez également en demander la suppression ou la portabilité. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour savoir ses droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : abon@information-dentaire.fr. Par ailleurs, vous êtes informé(e) que si vous continuez, après avoir accepté, cet usage de vos données ne peut pas répondre vous-même à la possibilité d'insérer vos coordonnées auprès de la CNIL (www.cnil.fr). À raison d'un traitement éditorial, nous pourrions avoir de la possibilité de recevoir votre demande d'abonnement. En cochant la case ci-dessus, je m'engage avec plus connaissance des conditions visées ci-dessus et j'accepte que mes données puissent être diffusées par la société L'INFORMATION DENTAIRE.

suivez-nous



WWW.INFORMATION-DENTAIRE.FR

L'IMPORTANCE DU FEEDBACK DANS LA COMMUNICATION AVEC VOTRE ÉQUIPE

Que répondez-vous quand on vous demande quelle est votre profession ? Spontanément, vous dites chirurgien-dentiste, orthodontiste ou toute autre spécialité dentaire. Cela vous semble évident, et après tout, c'est bien ce que vous faites au quotidien. Votre diplôme l'atteste ! Vous faites des plans de traitement, vous soignez des caries, vous posez des implants, vous mettez en place des solutions d'alignement dentaire pour vos patients... mais pas que ! Pour beaucoup d'entre vous, vous devez aussi gérer des aspects administratifs et financiers sans oublier de manager une équipe plus ou moins grande ! Vous êtes donc bien plus qu'un simple praticien : vous êtes aussi chef d'entreprise et manager. Je vous l'accorde, il n'est pas facile de jongler entre ces trois casquettes mais ce n'est pas impossible ! Je vous propose aujourd'hui de vous concentrer plus spécifiquement sur votre rôle de manager à travers un outil de management puissant qui est : le feedback.

Votre équipe est indispensable

Posons les faits : sans votre équipe, vous avanceriez difficilement, c'est une certitude. Vous avez besoin d'elle pour des tâches très variées : gérer les rendez-vous, les rapports avec le laboratoire de prothèse, accueillir les patients, effectuer les encaissements, et bien plus encore ! Les rôles qui incombent à chaque membre de votre équipe sont importants pour le bon fonctionnement du cabinet. C'est une des raisons pour lesquelles vous devriez soigner les rapports que vous entretenez avec votre équipe, d'une part pour qu'elle puisse effectuer ses missions avec efficacité et d'autre part pour assurer une bonne entente au sein de l'équipe. Je précise que cela s'applique à toutes les équipes, quelles que soient leur composition ! Et si vous pensez qu'un entretien une ou deux fois par an pour évaluer ses performances est suffisant, vous faites erreur ! Il existe une façon très efficace d'entretenir le lien avec votre équipe.

Le feedback : un outil de management puissant

En matière de communication avec son équipe, il est indispensable d'utiliser et de maîtriser un outil de management que l'on appelle le feedback, qui signifie littéralement ce qui "nourrit en retour". Il s'agit de commentaires sur une ou plusieurs tâches effectuées avec pour objectif que la personne qui les reçoit puisse célébrer ses réussites ou comprendre ses erreurs et progresser. Mettez-vous à la place de vos salariés : pensez-vous qu'ils resteront motivés s'ils n'ont jamais de retours de votre part, qu'ils soient positifs ou négatifs, alors qu'ils travaillent tous très dur ? Vous connaissez sûrement la réponse ! Le feedback est essentiel dans l'épanouissement de vos collaborateurs, cela leur permet d'identifier leurs forces et leurs faiblesses, de s'améliorer et d'avoir confiance en eux au quotidien. Prenons un exemple simple. Si votre secrétaire a pris soin de rappeler un patient dont vous doutiez pour confirmer son rendez-vous, vous pouvez lui dire « Merci beaucoup, c'était une très bonne initiative. » Cela semble simple et pourtant vous boosterez en quelques secondes son estime d'elle-même, sa motivation et par extension ses performances ! Dans ce cas, le feedback permet de se sentir

respecté et reconnu. Cela fonctionne aussi si vous avez un commentaire négatif à faire. Imaginez : si cela fait plusieurs fois que vous constatez que la stérilisation n'a pas été faite alors que vous l'aviez demandé, vous pouvez prendre votre assistante à part et lui dire : « Je ne comprends pas pourquoi la stérilisation n'a pas été faite. Je l'ai demandé à plusieurs reprises et nous allons nous retrouver rapidement en manque d'instruments. Y a-t-il quelque chose qui vous empêche de réaliser cette tâche ? ». Vous exprimez votre ressenti, et vous recherchez des solutions ensemble pour que cela ne se reproduise plus. Le feedback joue ici le rôle d'un outil de régulation, il permet de mettre le doigt sur un problème, de le résoudre et d'être plus efficace.

Quelques bonnes pratiques

Voici quelques bonnes pratiques à mettre en place dans votre cabinet à propos du feedback :

1. Je vous recommande d'utiliser le feedback de façon quotidienne. La communication sera plus fluide, les problèmes seront réglés plus rapidement et votre équipe sera plus motivée.
2. Quand vous faites un feedback, faites-le de manière concise : l'idée est de souligner les efforts de chacun et de s'arrêter un instant sur les problèmes. Mais il n'est pas question de passer des heures sur cela !
3. Restez factuel : vous ne devez en aucun cas juger la personne ou la qualité de son travail mais simplement viser à modifier la réalisation de certaines tâches. L'idée n'est pas de blesser vos collaborateurs, cela pourrait être contre-productif !

Pour conclure, je dirais que les relations humaines se travaillent et qu'il ne faut rien laisser au hasard sous peine d'avoir de mauvaises surprises ! Le feedback est un outil puissant et peu coûteux qui vous permettra d'améliorer votre communication avec votre équipe, de la motiver et de l'aider à s'épanouir. N'attendez plus !



Dr E. Binhas

Un bouclier pour le succès clinique



Que se passe-t-il en l'absence de prévention par la régénération?

NOUVEAU CONDITIONNEMENT



Un implant posé immédiatement après extraction ne suffit pas, à lui seul, pour maintenir le volume créal.^{1,2}

La résorption osseuse est 2,7 fois plus sévère si le gap péri-implantaire n'est pas comblé avec Geistlich Bio-Oss® Collagen associé à une membrane Geistlich Bio-Glide®.¹

Sans



Sans comblement du gap - À 1 an¹



22 % de perte de volume osseux horizontal

Avec



Comblement du gap avec Geistlich Bio-Oss® Collagen - À 1 an¹



92 % de volume osseux horizontal préservé

NOUVELLE
TAILLE
POUR PETIT
ESPACE



50 mg : la nouvelle
présentation du substitut
original Geistlich Bio-Oss®
avec 10 % de collagène



En Savoir Plus

Promotion
3 + 1 gratuit

prix normal € 242 (= € 60,5/unité)
prix promo € 181,5 (= € 45,4/unité)
Prix TVA incluse

Max. 1 offre par client ou cabinet
Offre valable jusqu'au 31/01/2022 ou fin de stock

Pour plus d'informations, contactez-nous:

vesselina.moreno@mediplus.be
+32 (0)473 97 85 35

xavier.delaet@mediplus.be
+32 (0)479 99 21 18

mediplus.be

1 Candaropoli, D. et al. IJPRD 2014;34:631-637. (étude clinique)

2 Vignoletti, F. & Sanz, M. Periodontology 2000 2014;66:132-152. (étude clinique)

FORMATION CONTINUE COURS

36	Info professionnelle	28-29/01
37	Les lasers	19/02
38	Réhabiliter sans implant	19/03
39	Les implants céramique	23/04
40	Hygiénistes	14/05
41	Dilemmes	22/10
42	Succès des implants en zone esthétique	19/11

INFO PROFESSIONNELLE

Webinaires, vendredi 28 janvier 2022
de 17h00 à 18h30,
samedi 29 janvier 2022
de 10h00 à 11h30



Via Zoom

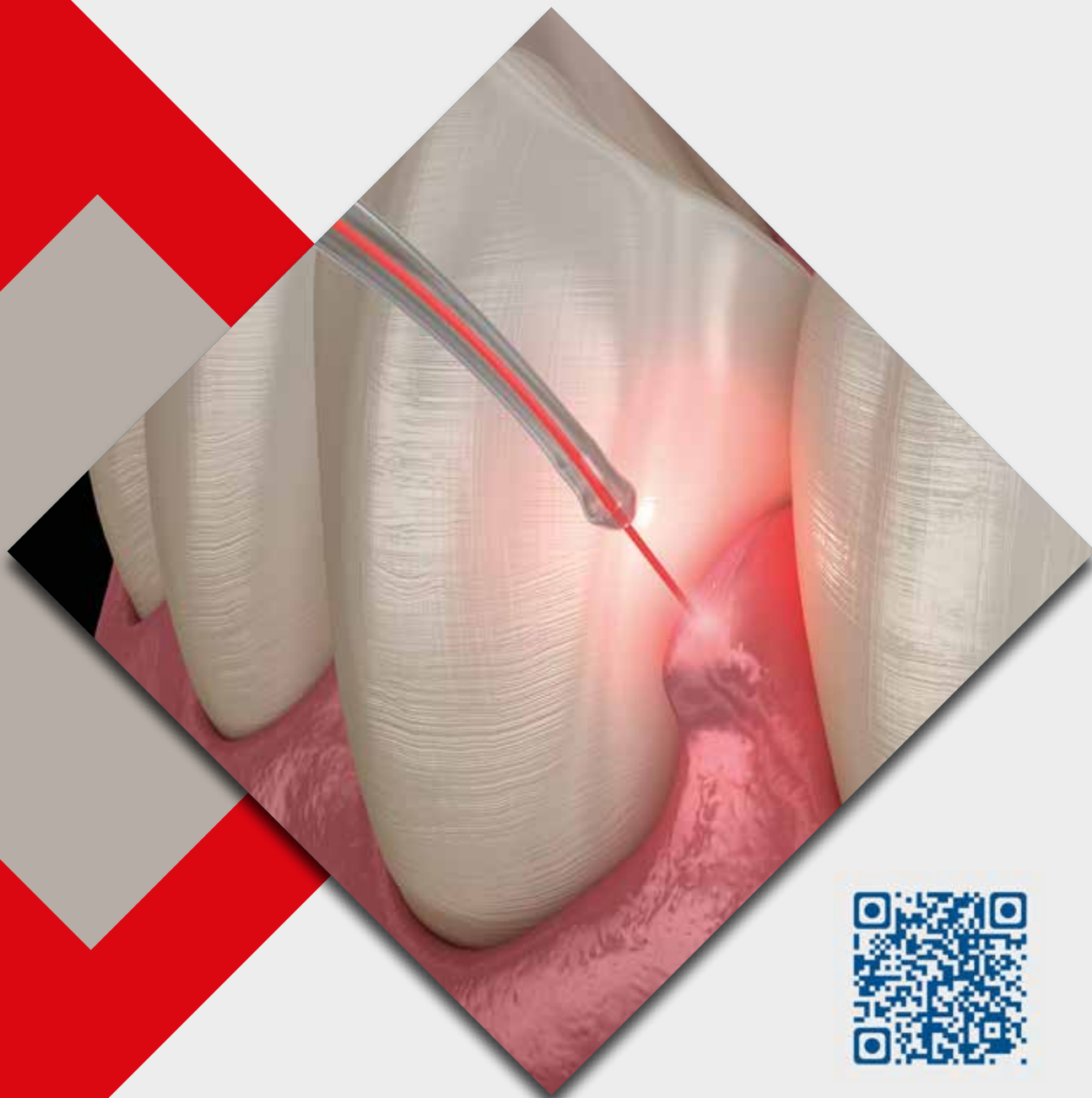
**S WYNSDAU
L LOUSSE
F FIASSE
T VAN NUIJS**

Accréditation demandée
2 x 10 UA dom 2
Formation continue 2 x 1h30

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

LES LASERS

Samedi 19 février 2022
de 9h00 à 17h30



Blue Point Bruxelles
Bd A. Reyers 80
1030 Bruxelles

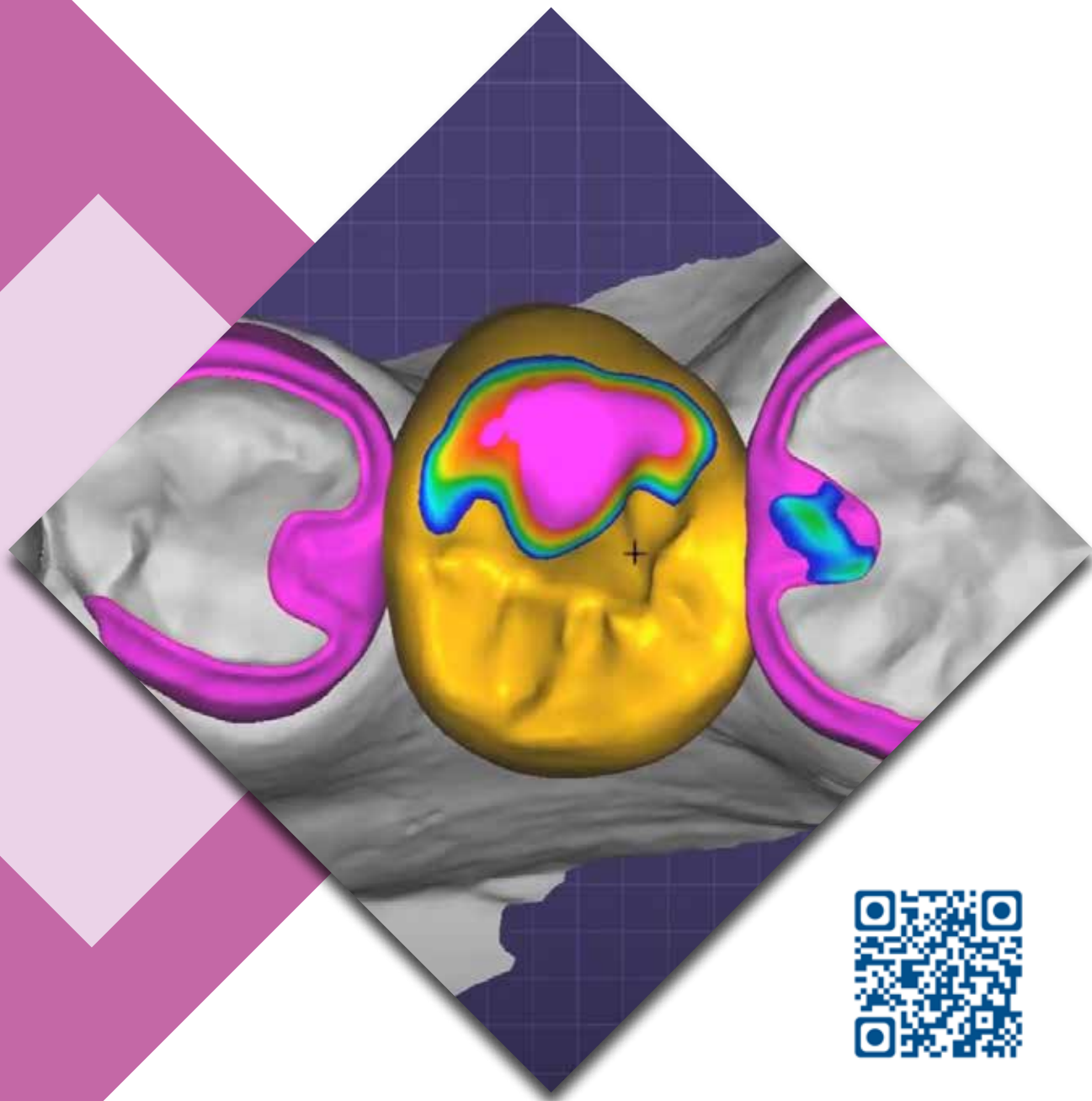
Maarten MEIRE
Jean-François CHOURAQUI

Acc : 21026166 & 21026192
40 UA dom 4
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

RÉHABILITER SANS IMPLANT

Samedi 19 mars 2022
de 9h00 à 17h30



Espace Formation Bouge
Chaussée de Louvain 510
5004 Bouge

**A BRABANT
M LAMY
J LASSERRE
J-P SIQUET**

Accréditation demandée
40 UA dom 4, 6, 7
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

LES IMPLANTS CERAMIQUE

Samedi 23 avril 2022
de 9h00 à 17h30



Quartier Latin
Rue des Brasseurs 2
6900 Marche-en-Famenne

G BIANCA
Ph DUCHATELARD
P EPPE
E ROMPEN

Accréditation demandée
40 UA dom 7
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

HYGIÉNISTES

Samedi 14 mai 2022
de 9h00 à 17h30



Hôtel Nivelles - Sud
Chaussée de Mons 22
1400 Nivelles

Programme en attente

Accréditation
40 UA dom 1, 2
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

DILEMMES

Samedi 22 octobre 2022
de 9h00 à 17h30



Blue Point Bruxelles
Bd A. Reyers 80
1030 Bruxelles

**V DARCHE
M DUPUIS
K VAN LANDUYT**

Accréditation demandée
40 UA dom 2, 4
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

SUCCES DES IMPLANTS EN ZONE ESTHETIQUE

Samedi 19 novembre 2022
de 9h00 à 17h30



Dolce La Hulpe
Chaussée de Bruxelles 135
1310 La Hulpe

A HAPPE

Accréditation accordée
20 UA dom 6 - 20 UA dom 7
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

FORMATION CONTINUE WORKSHOP

44	Empreintes numériques	12/02
45	Bien-être au travail	17/02
46	Photographie numérique	24/02
47	Désordres temporo-mandibulaires	10/03
48	Sutures	12/03
49	Réanimation	18/03
50	Facettes & éclaircissement	24/03
51	Composites injectables	26/03
52	Gestion des conflits	31/03
53	Tabacologie	1 ^{er} /04
54	Gestion du temps	21/04
55	Inlays - Onlays - Composites postérieurs	30/04
56	Relation au travail	19/05
57	L'Art de diriger	16/06
58	Study-Clubs	

EMPREINTES NUMERIQUES

Samedi 12 février 2022
Groupe 1 de 9h00 à 12h00
Groupe 2 de 14h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

**P DELMELLE
O DUMORTIER
M NACAR**

Accréditation demandée
20 UA dom 7
Formation continue 3hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Jeudi 17 février 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
40 UA dom 2
Formation continue 3hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION

www.dentiste.be
02 375 81 75

F AZDIHMED

PHOTOGRAPHIE NUMERIQUE

Jeudi 24 février 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
20 UA dom 0 - 20 UA dom 2
Formation continue 6hrs

R GILMAN

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

DESORDRES TEMPORO-MANDIBULAIRES

Jeudi 10 mars 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accrédité sous le N°21026169
40 UA dom 7
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

L PITANCE

SUTURES

Samedi 12 mars 2022
de 9h00 à 13h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
20 UA dom 6
Formation continue 3hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

C VOISIN

REANIMATION

Vendredi 18 mars 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
40 UA dom 1
Formation continue 6hrs

B DASSARGUES

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

FACETTES & ECLAIRCISSEMENT

Jeudi 24 mars 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

J SABBAGH

Accréditation demandée
30 UA dom 7 - 10 UA dom 4
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

COMPOSITES INJECTABLES

Samedi 26 mars 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
40 UA dom 4
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

S ERCUS

GESTION DES CONFLITS

Jeudi 31 mars 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

F AZDIHMED

Accréditation demandée
40 UA dom 2
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

TABACOLOGIE

Vendredi 01 avril 2022
de 9h00 à 12h30



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

B DASSARGUES

Accréditation demandée
20 UA dom 1
Formation continue 3hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75



GESTION DU TEMPS

Jeudi 21 avril 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

F AZDIHMED

Accréditation demandée
40 UA dom 2
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

INLAYS - ONLAYS COMPOSITES POSTERIEURS

Samedi 30 avril 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

J SABBAGH

Accréditation demandée
30 UA dom 7 - 10 UA dom 4
Formation continue 3hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

RELATION AU TRAVAIL

Jeudi 19 mai 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

Accréditation demandée
40 UA dom 2
Formation continue 6hrs

F AZDIHMED

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

L'ART DE DIRIGER

Samedi 16 juin 2022
de 9h00 à 17h00



WORKSHOP



Maison des Dentistes
Avenue des Courses 20
1050 Bruxelles (ULB)

F AZDIHMED



Accréditation demandée
40 UA dom 2
Formation continue 6hrs

DÉTAILS ET INSCRIPTION
www.dentiste.be
02 375 81 75

STUDY CLUBS

QUELQUES RÉGLES À RESPECTER

Assistant.es, conjoint.es, prothésistes, bienvenu.es au study-club : participation de 40€ pour l'accompagnant d'un membre et de 80€ pour l'accompagnant d'un non-membre. Ce montant sera facturé directement au dentiste.

- Inscription obligatoire à la conférence (via le site ou l'appli)
- Limitation du nombre de participants (voir places restantes sur le site ou l'appli)

Merci de votre compréhension.

BRABANT WALLON

Bientôt de nouvelles dates

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

BRUXELLES

Lieu : à déterminer

Accueil dès 19h45, début de la conférence à 20h15.

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be.

Responsables : Véronique FRANCO - 02 375 02 63 - Fabienne SIRALTY - 02 534 45 58

8/02/2022 : Ste Apolline - 2022 : l'Année des Hygiénistes - Ch MORIER, M DEVRIESE

Nombre de places limité, inscription obligatoire sur www.dentiste.be

CHARLEROI

Lieu : Hôtel Charleroi Airport : Chaussée de Courcelles 115 6041 Gosselies - 071/ 25 00 50

Responsables : Didier BLASE - 071 35 68 02 - Sébastien JASSOGNE 071 32 05 17

Xavier Leynen - 071 51 56 49

Les conférences débutent à 20h00 précises, accueil apéro dès 20h30. Petite restauration avant et après la conférence.

16/02/2022 : 2022 l'Année des Hygiénistes - A HOUBA, Ch MORIER

Nombre de places limité, inscription obligatoire sur www.dentiste.be

HAINAUT OCCIDENTAL

Lieu : Centre wallonie picardie. 10, rue du Follet - 7540 Kain

Responsables : Olivier DUMORTIER - Tél. : 056 34 65 85 - Nathalie SENGER - Tél : 056 33 73 55

e-mail : studyclubhainautoccidental@gmail.com

Accueil dès 19h30 avec sandwiches et boissons. Début de la conférence à 20h00 précises.

27/01/2022 : La reconstruction en oncologie - Dr Morgan LAHON

17/03/2022 : 2022 l'année des Hygiénistes - Ch MORIER, M DEVRIESE

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

HUY

Lieu : Golf Club Naxhelet : Rue de Naxhelet - 4520 Wanze

Responsables : Michel MINUTE 04 338 20 03 - Renaud BRIBOSIA 085 25 45 65

Accueil dès 19h30

Début de la conférence à 20h00 précises.

Repas assis après la conférence sur inscription

Bientôt de nouvelles dates

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

LIÈGE

Lieu : Royal Golf Club Sart Tilman - 4031 Angleur

Responsables : Nathalie DUPONT - Nathalie ROBERT - Julie OUDKERK - Deborah ROTH

Accueil dès 19h30, avec repas sur réservation, début de la conférence à 20h30.

Bientôt de nouvelles dates

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

MONS

Lieu : Traiteur Cardy : Place de Cuesmes 10 - 7033 Mons

Responsables : Benoît CAMBIER - 065 31 79 35 - Xavier LHOIR - 0474 21 09 47

Accueil dès 19h30 avec cocktail d'înatoire, conférence à 20h précises.

03/02/2022 : 2022 L'Année des Hygiénistes - Chloé MORIER, Michel DEVRIESE

10/03/2022 : Prise en charge primaires des traumatismes dentaires - Marco MACRI

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

NAMUR

Lieu : Le Félicien avenue d'Ecolys 2 - 5020 Suarlée

Responsables : Olivier FRANÇOIS - 081 46 20 33 - Annabel DOUMENG - 081 46 20 33 - Adrien BOLETTE

Les soirées débutent à 19h30, conférence à 20h00 précises. Repas sur inscription après la conférence.

Bientôt de nouvelles dates

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

VERVIER

Lieu : Restaurant "Le Brévent" Route d'Oneux, 77 B - 4800 Verviers

Responsables : Caroline HOEN 087 33 22 00 - Pierre LE BARRILLEC - Marie-Pierre ANGENOT

Camille DE ROECK.

Accueil dès 20h00, conférence à 20h30 précises. Pas de catering.

Notez déjà les dates, détail prochainement : 17/03/2022 - 16/06/2022 - 15/09/2022 - 17/11/2022

Inscription obligatoire sur www.dentiste.be

Accréditation : nous vous rappelons que pour être pris en compte pour l'accréditation, vous devez être présent dès l'heure du début annoncée et rester jusqu'à la fin de la conférence.

L'INAMI est très strict à ce sujet, soyez prévoyants.

Accréditation demandée : 10 UA - Formation continue : 1h30 par SC.

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE VIA LE SITE WWW.DENTISTE.BE

Les membres de la Société de Médecine Dentaire ont accès GRATUITEMENT aux SC. Le non-membre est le bienvenu au Study Club de sa région, moyennant le paiement d'une participation aux frais de 80 euros. Le paiement valide l'inscription.



INFOS PROFESSIONNELLES

- 63 **Accord Dento-Mutualiste :
quand c'est votre travail (patient) qui aboutit** - M Devriese
- 64 **Accord Dento-Mutualiste 2022 - 2023** - M Devriese
- 66 **FAQ TVA pour les dentistes** - M Devriese
- 68 **Remettre le « document justificatif obligatoire »
en cas de e-Attest** - M Devriese
- 69 **Document justificatif et assurances facultatives :
précision utile** - M Devriese
- 69 **Accréditation : suivez votre dossier en ligne** - M Devriese
- 70 **4^{ème} vague et accréditation :
assouplissement décidé** - M Devriese

THE ART BY KERR

Pour le meilleur résultat esthétique possible.

Harmonize™ Composite Nano-hybride Universel

Ce composite universel est doté de la technologie ART (Adaptive Response Technology), un système de nanocharges avec un haut taux de charge de 81%, qui offre un meilleur effet caméléon et des propriétés esthétiques globales supérieures.

Esthétique exceptionnelle : Créez des restaurations réalistes avec une brillance élevée et durable, une stabilité des couleurs et une résistance exceptionnelle.

Une meilleure homogénéisation : Profitez d'une meilleure homogénéisation et de l'effet caméléon grâce au système de nanocharges qui réfléchit et diffuse la lumière comme l'émail d'une dent naturelle.

Excellente manipulation : Harmonize est plus souple lors du modelage et conserve sa forme sans s'affaisser, tout cela sans le caractère collant des autres composites.

Pour plus d'informations ou un échantillon produit gratuit, contactez votre conseiller Kerr.

- Wallonie, Bruxelles et Luxembourg: Jean-Philippe.Verstappen@kerrdental.com / 0471 61 92 01
- Flandre: Emel.Merghad@kerrdental.com / 0474 94 96 21



Kerr™

#whdentalwerk
f @ v
video.wh.com

Plus d'info
sur
wh.com



La percée dans la chirurgie orale



La chirurgie piezo et Implantmed en un seul appareil -
avec le nouveau module Piezomed.

La chirurgie piézo moderne pour votre Implantmed.

Le module Piezomed change la donne en matière de chirurgie piézoélectrique. Le module, connecté à l'Implantmed Plus, peut dorénavant être utilisé comme une simple solution complémentaire. W&H innove dans le domaine des applications chirurgicales. Cet ingénieux système modulaire combine l'expertise de différents domaines.



piezomed
module

ACCORD DENTO-MUTUALISTE 2022 - 2023 : QUAND C'EST VOTRE TRAVAIL (PATIENT) QUI ABOUTIT !

La négociation d'un Accord tous les deux ans est toujours un moment clé où se confrontent des visions et préoccupations différentes exprimées par les mutuelles et les associations professionnelles représentatives, dans un cadre budgétaire précis, et tenant compte des évolutions législatives liées aux projets de lois venant du Gouvernement ou de propositions de lois émanant des Parlementaires.

A l'entame des négociations de l'Accord, la SMD a remis sur la table un document élaboré par... VOUS. Oui, par VOUS. Lors de rencontres, lors de peer reviews, de par vos interpellations, a pu être élaboré un cahier de revendications d'évolution de la nomenclature et de la réglementation. Ce document avait été publié dans le POINT de mai-juin 2019, et il vous avait été demandé de vous prononcer « en ligne » sur ce document nommé « *25 propositions pour faire évoluer la NOMENCLATURE. Ajoutez les vôtres !* »

Oui, on est 2 ans et demi plus tard : il s'agit d'être (très) patient quand on veut faire évoluer certaines choses. Je voudrais remercier ici mes collègues* qui siègent avec moi dans les 2 commissions INAMI que sont le Conseil Technique Dentaire et la Commission Nationale Dento-Mutualiste. C'est un vrai travail de fourni qu'ils assurent, et qui doit être mis en lumière.

Par ailleurs, je voudrais vous exhorter, vous les membres de la SMD, à vous investir dans ce travail de fourni. Malgré notre grand nombre de membres, nous sommes trop peu nombreux à contribuer à ce travail de fourni.

Nous vous savons occupé-e par votre cabinet, votre activité professionnelle, votre famille. Mais je vous parle de VOTRE avenir professionnel pour lequel vous devez, vous aussi, vous investir.

Pour ma part, vous le savez, l'heure arrive de passer la main. Je resterai encore au poste quelques mois pour former, aider, accompagner celles et ceux qui s'investissent dans la Commission professionnelle de la SMD.

La main est tendue. Saisissez-là ! Contactez info@dentiste.be pour vous faire connaître.



Michel DEVRIESE
Chargé des questions professionnelles

*Bruno GONTHIER, Justine JOSSART, Laetitia LOUSSE, Isabelle STENFANESCU, Anne WETTENDORFF

ACCORD DENTO-MUTUALISTE 2022-2023

Les accords dento-mutualistes se concluent à l'INAMI généralement pour 2 ans. Le cadre budgétaire reste - lui - annuel, ce qui est handicapant. Le changement de gouvernement a initié une profonde réflexion qui devrait voir évoluer le cadre des Accords vers une trajectoire budgétaire pluriannuelle. Ces travaux sont actuellement encore en cours.

L'accord qui a été conclu ce 20 décembre 2021 l'est donc pour 2 ans, avec un cadre budgétaire connu pour l'année 2022. Fait peu courant, notre secteur s'est vu attribuer un budget extraordinaire de 45 millions d'euros pour 2022, budget accordé dans le but d'augmenter l'accessibilité aux soins dentaires pour les patients. Ce montant complémentaire porte le budget des soins dentaires 2022 à... 1 milliards et 90 millions d'euros !

Une préoccupation traditionnelle de ces négociations est de rendre le cadre attractif, et ainsi atteindre un nombre suffisant de praticiens conventionnés travaillant (pleinement ou partiellement) aux tarifs de l'accord. Ce qui donne des garanties d'accessibilité et de transparence de coûts pour les patients. Trois axes sont utilisés pour atteindre ce but : augmenter certains tarifs, augmenter la compensation financière accordées aux praticiens conventionnés, introduire des possibilités d'assouplissement des tarifs (les règles de flexibilité).

Cet article décrypte l'Accord 2022-2023 pour vous en expliquer les dispositions et leurs portées.

Indexation des tarifs

Tous les actes sont indexés de manière linéaire selon l'évolution de l'Indice santé des prix : 0,79 % cette année. Au vu de l'inflation actuelle et de l'envolée de certains prix, dont celui de l'énergie, on sait déjà que l'indexation au 1er janvier 2023 sera TRES importante.

L'attractivité de l'Accord

Force est de constater que certains arrondissements en Flandre ont un taux de conventionnement assez faible, alors que des arrondissements wallons (e.a. Liège) ont un taux élevé. D'aucuns expliquent cette différence par la situation socio-économique de la population, même si les raisons sont certainement plus complexes que ce seul paramètre. La profession dentaire atteint de justesse le taux requis de 60 % de conventionnés pour le pays, contrairement à d'autres professions médicales et paramédicales où l'on rencontre une adhésion bien plus importante au conventionnement. Par arrondissement, le taux minimum requis est de 50 %. Des débats ont lieu depuis plusieurs années en Commission Nationale Dento-Mutualiste pour réformer le système d'Accord pour les dentistes. La ministre De Block a rejeté d'un revers de main la proposition qui lui avait été soumise. Le ministre Vandembroucke se montrera peut-être plus réceptif. Une chose est certaine : ce cadre réglementaire des Accords créée dans les années 1960 n'est plus du tout adapté.

Dans l'attente d'une réforme, La Commission Nationale Dento-Mutualiste a déjà introduit des mesures importantes pour tenter de lui rendre de l'attractivité. Malheureusement la crise COVID début 2020 a occulté ces mesures, au moment où le dernier Accord avait été conclu et rentré en vigueur.

Tout d'abord, parlons du montant du « Statut social ». Ce montant accordé en compensation du respect des tarifs vous permet de vous constituer un contrat de pension extra-légal ou éventuellement de souscrire à une assurance revenus garantis. Rappelons que ce montant n'est PAS soumis aux cotisations sociales ni à l'impôt. Ce montant est donc un montant net.

Jusqu'en 2019, le montant était de 2 300 euros. Il a été porté à 3 200 euros depuis 2020. Soit une augmentation majeure de près de 40 % !!! Dorénavant, le montant du Statut social fait l'objet d'une indexation automatique.

L'Accord 2022-2023 annonce l'intention prioritaire d'encore l'augmenter de 500 euros dès 2023.

Autre évolution assez récente : ce montant n'était plus accordé une fois l'âge légal de la pension atteint. Cette limitation a été levée. En effet, si vous faites partie des nombreux praticiens restant actifs professionnellement après avoir pris votre pension légale, vous pouvez bénéficier de ce même montant par versement direct sur votre compte bancaire (car forcément le plan pension traditionnel s'est arrêté avec l'âge légal de retraite). Notez toutefois que contrairement au Statut social "ordinaire", une décision dans le sens d'un statut fiscal plus avantageux de cet "avantage de convention" après pension n'a toujours pas été prise.

Flexibilité dans l'Accord

Le concept de « tarifs maximaux » a fait son apparition pour permettre à un praticien conventionné de déroger aux tarifs de l'Accord dans certaines situations de traitements et ainsi clarifier pour eux et leurs patients la prise en compte dans leurs honoraires de traitements non couverts par la nomenclature : usage de tenons, de matériaux bioactifs (tel la Biodentine®) ou les traitements endodontiques plus complexes.

En effet, on pouvait constater que des praticiens se détournent de l'Accord car estimaient être « coincés » dans le cadre restrictif de la nomenclature.

A ces premiers tarifs maximaux s'y sont ajoutés en 2020 des suppléments possibles pour les pano digitales (maximum 14 euros) les extractions (max. 16,50 euros) les sutures (18,50 euros), les obturations une face et les trois faces et plus, les prothèses (de 118 à 188,50 euros de supplément maximal).

Le but étant d'intégrer ultérieurement ces montants dans une revalorisation du tarif de l'acte.

Dès le 1er janvier 2022, deux tarifs maximaux sont dorénavant intégrés (partiellement) dans les tarifs : le code d'obturation 1 face et le code 3 faces et plus.

Tarifs 2021

SOINS CONSERVATEURS						
Obturation de cavités						
30 437 1	304382	L	20	3	obturation(s) de cavité(s) 1 face	32,00
30 545 4	305465				supplément maximal pour la prestation 437	MAXIMUM 17,00
30 439 3	304404	L	30	5	obturation(s) de cavité(s) 2 faces	48,50
30 441 5	304426	L	40	6	obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	64,50
30 547 6	305480				supplément maximal pour la prestation 441	MAXIMUM 11,50
30 443 0	304441	L	50	8	restauration cuspidale/bord incisal ! dent définitive uniquement	79,50
30 445 2	304463	L	60	9	restauration complète de la couronne ! dent définitive uniquement	97,50

Tarifs au 1^{er} janvier 2022

SOINS CONSERVATEURS						
Obturation de cavités						
30 437 1	304382	L	20	3	obturation(s) de cavité(s) 1 face	44,00
30 545 4	305465				supplément maximal pour la prestation 437	MAXIMUM 0,00
30 439 3	304404	L	30	5	obturation(s) de cavité(s) 2 faces	49,00
30 441 5	304426	L	40	6	obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	73,00
30 547 6	305480				supplément maximal pour la prestation 441	MAXIMUM 0,00
30 443 0	304441	L	50	8	restauration cuspidale/bord incisal ! dent définitive uniquement	80,50
30 445 2	304463	L	60	9	restauration complète de la couronne ! dent définitive uniquement	98,00

L'obturation 1 face passe donc de 32 à 44 euros. L'obturation 3 faces ou + passe de 64,50 à 73 euros. Et ce dès le 1^{er} janvier 2022. NB: il en va de même pour ces mêmes obturations entre 15 à 18 ans.

Le but est évidemment de poursuivre durant les 3 années qui viennent la réintégration de l'ensemble de ces montants de flexibilité dans les tarifs d'honoraires ainsi que dans les remboursements.

NB : les autres flexibilités précédemment convenues restent bien évidemment en vigueur en 2022 et 2023. Leur usage suppose d'avertir les patients du supplément qui sera appliqué. Ces dispositions de flexibilité ne peuvent pas s'appliquer aux moins de 18 ans ni aux BIM.

Compensation EPI

La crise COVID a perturbé notre exercice étant donné les mesures importantes de lutte contre la contagiosité des aérosols. Une interdiction de porter en compte des suppléments au patient pour le matériel de protection a été très vite prononcée par la ministre De Block. Mais concomitamment fut décidé le principe de compensations accordées aux praticiens : pour les dentistes, un montant de 20 euros est accordé par rendez-vous, et jusqu'à 200 rendez-vous par mois.

Les paiements des deux premières périodes ont été effectués. L'Accord 2022-2023 apporte des précisions pour 4 périodes suivantes :

- La période 3 (décembre 2020 > juin 2021) est acquise et sera payée au plus tard en février 2022.
- Une période 4 (juillet > décembre 2021) est en cours d'élaboration avec paiement demandé au plus tard le 30 juin 2022.
- Une période 5 (janvier > juin 2022) est également demandée avec paiement au plus tard le 10 décembre 2022.
- Et la couverture des périodes suivantes est demandée... tant que dure la crise COVID.

L'Accord acte que si ces compensations n'étaient pas accordées, le maintien dans les tarifs de l'Accord n'est alors pas possible, et l'Accord serait dénoncé.

Révisions des consultations au cabinet, au domicile et du second examen pour les enfants.

1. Le tarif de la consultation est revalorisé et passe de 23 à 27 euros, dès ce 1^{er} janvier 2022.
2. Pour la consultation à domicile, il y aura suppression de

l'exigence de la prescription du médecin. On remplacera cela par un pseudocode accolé aux soins qui signifie que l'acte a été posé en dehors du cabinet. Ceci à des fins statistiques. En effet, les soins à domicile et surtout en MR/MRS se développent fortement. A noter que sera élaboré en 2022 une réflexion sur l'extension des codes sur lesquels peuvent s'appliquer le supplément pour personne à besoin particulier.

3. Actuellement, il y a une forte différence d'honoraires pour le premier examen préventif des enfants, (48 euros) et le second (24,50 euros). Il a été décidé de réviser le tarif du second qui sera dorénavant aligné sur le tarif du premier.

Ces deux dernières modifications devraient entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2022, car des adaptations légales doivent faire l'objet d'un Arrêté publié au Moniteur belge. Ce qui prend un peu de temps...

Révision des limites d'âge

Forte revendication portée par la SMD, il y a une révision de différentes limites d'âge qui sont décidées :

- Extraction à partir de 50 ans (au lieu de 53 ans actuellement)
- Élargissement de la limite d'âge pour l'examen buccal annuel jusqu'à 80 ans (67 ans actuellement)
- Détartrage sous-gingival jusque 60 ans (55 ans actuellement)

Ces modifications devraient entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2022, car les adaptations doivent faire l'objet d'un Arrêté publié au Moniteur.

Sutures : le retour !

La suppression du code suture avait entraîné des complications sans fin de la nomenclature des extractions. La réintroduction du code suture au 1^{er} juillet re-simplifiera-t-elle ce chapitre de la nomenclature bien trop compliqué ?

Trajet de soins révisé

En raison du COVID, le trajet de soins a été adapté en 2021 : tant les actes de 2019 que ceux de 2020 étaient pris en compte, soit les actes de 2 années civiles plutôt qu'une seule. Il en sera de même en 2022 : on tiendra compte des visites de 2021, mais aussi de celles de 2020.

La SMD a demandé de pérenniser cette adaptation à partir

de 2023, ainsi que de supprimer la sanction du remboursement du détartrage à 50 %. On a bien senti durant les négociations que nos confrères du Nord du pays veulent maintenir le système annuel, car facteur incitatif à la prévention selon eux. Il a donc été convenu d'en réaliser une évaluation et de modifier, le cas échéant, ces règles dès 2023.

Intégration des hygiénistes bucco-dentaires (HBD)

En juin 2022, seront diplômés les premiers hygiénistes de nos deux écoles francophones de Bruxelles et Liège. En Flandre, on est déjà à la 3ème promotion de diplômés et on compte déjà 200 HBD, même si certain-e-s sont de nationalité hollandaise et ont regagné leur pays. Les autres sont bien intégrés-e-s dans des cabinets en Flandre, mais avec un malaise certain, vu que les règles de l'attestation de leurs soins n'ont pas encore été adaptées.

Il était grand temps de prendre des dispositions pour sortir dentistes et hygiénistes de cette « zone grise ».

L'Accord Dento-Mutualiste 2022-2023 apporte le début de la solution :

- Les HBD pourront obtenir un n° INAMI dès le premier semestre 2022, pour autant bien entendu de disposer d'un visa d'exercice lié au diplôme (ou à une équivalence).
- Les textes réglementaires INAMI permettant aux dentistes d'attester des actes délégués (en tout en en partie) seront adaptés.
- On va débiter le remboursement par 2 actes : les détartrages et les scellements.
- Tous les autres actes seront à terme enregistrés sous forme de pseudocodes (donc encore actuellement sans tarif fixé et sans remboursement). Ceci a des fins statistiques et dans le but de planifier la création d'une nomenclature en partie spécifique.
- Les attestations d'actes prescrits et confiés par un dentiste seront clairement identifiées tant dans le chef de l'HBD que du dentiste prescripteur, afin d'avoir un suivi statistique précis.
- Dans un premier temps, c'est le dentiste qui attestera. En effet, comme l'accord ne s'appliquera pas encore aux HBD, c'est le statut du dentiste - conventionné ou non - qui permettra au patient d'avoir une vue claire sur les tarifs qui sont appliqués.

On signalera l'importance capitale d'inclure les HBD dans l'accord dento-mutualiste, afin de veiller à une cohérence dans les règles appliquées : tarifs homogènes, prises en compte des actes pour le trajet de soins, règles de nomenclature, etc. Il aurait été très dommageable que cette nomenclature HBD se construise en dehors de l'Accord Dento-Mutualiste.

Accréditation

Si l'évolution de la réglementation de l'accréditation des dentistes suit un autre chemin juridique, le montant des

honoraires d'accréditation est - lui - déterminé par l'Accord. Il a été fixé à 3 035,08 euros pour 2022.

Mais encore ...

Nous vous renvoyons au texte complet de l'Accord pour avoir les détails à propos de réalisations spécifiques pour les patients diabétiques, les patients ayant besoin de restauration complexe à la suite d'un cancer ou d'une absence congénitale de dents, les petits patients atteints de fentes labio-palatales, etc. D'autres chantiers sont liés à des évolutions législatives en cours qui concernent le tiers payant, les flux électroniques de facturation, l'information obligatoire des patients à propos du coût des traitements, etc.

L'Accord demande ou rappelle à nos Autorités la nécessité d'adapter le cadre légal de l'usage des techniques L-PRF et du protoxyde d'azote.

La Dento-Mut. aura à réfléchir parallèlement à un nouveau système d'Accord, à une réforme globale de la nomenclature d'orthodontie et de parodontologie. 2022 sera l'occasion de se pencher globalement sur la nomenclature, ses interdictions de cumuls et ses règles compliquées.

Et maintenant ?

L'Accord paraîtra au Moniteur belge, probablement courant janvier. S'ouvrira alors la période traditionnelle de 30 jours pendant laquelle les praticiens devront prendre position par rapport à cet Accord, via MyInami.

En raison de soucis rencontrés par quelques praticiens en 2020 et 2021 avec MyInami, il a été précisé une procédure d'accusé de réception : après l'enregistrement de sa décision par rapport à l'Accord, un document de confirmation du nouveau statut d'adhésion sera disponible pour le praticien sur le portail MyInami.

Si ce document de confirmation n'était pas visible ou disponible sur le portail, le praticien est tenu de contacter immédiatement l'INAMI, avant l'expiration du délai prévu.

Conclusions

Cet Accord est inédit sur plusieurs points. Le moment est venu pour chaque praticien d'évaluer s'il doit revoir sa position par rapport à l'Accord : conventionnement total ou partiel, en bénéficiant des avantages sociaux et de la flexibilité. Ou refus total de l'Accord.

Les conditions ont clairement changé pour rendre attractif l'Accord à davantage de praticiens.

Michel DEVRIESE
27 décembre 2021

FAQ TVA POUR LES DENTISTES

Version du 23 décembre 2021

La TVA est une matière particulièrement complexe. La Circulaire TVA « explicative » concernant les nouvelles dispositions fait à elle seule... 62 pages !

La présente FAQ permet d'attirer votre attention sur les points principaux.

1. Qui est concerné ?

Dans cette évolution de la législation TVA, il est important d'intégrer le fait que le praticien individuel n'est PAS concerné.

C'est la « structure » qui est concernée. Ou autrement dit « l'entité perceptrice ».

Ainsi, si vous êtes collaborateur d'un service hospitalier ou d'un cabinet de groupe où les honoraires sont perçus par la structure, vous pouvez arrêter de suite la lecture de cette FAQ. En effet, les démarches TVA sont à accomplir SEULEMENT par l'entité perceptrice, que celle-ci soit un praticien individuel (personne physique) ou un cabinet organisé sous forme de société.

2. Quels soins dentaires sont concernés par la TVA ?

Il s'agit des soins SANS but thérapeutique.

La circulaire cite une liste (non limitative) d'exemples de tels soins : *les interventions ou traitements esthétiques qui ont pour unique but l'amélioration de l'apparence ne peuvent être qualifiés de soins de santé et sont donc soumis à la TVA (par exemple le blanchiment des dents inspiré par un désir purement esthétique : avoir des dents belles, blanches et régulières).*

Il en va de même pour la *pose de facettes motivée par un objectif purement esthétique, à savoir de belles dents blanches et régulières.*

La circulaire précise toutefois bien que les *traitements et interventions esthétiques qui poursuivent (également) un but thérapeutique sont également exemptés de TVA.*

On peut songer par exemple à des facettes liées au traitement d'un bruxisme, etc.

La Circulaire précise bien que *«c'est au dentiste de se prononcer sur la présence d'un but thérapeutique».* **Soyez digne de cette confiance que l'on place en vous !**

Il est précisé que *le bénéfice psychologique qui accompagne la modification de l'apparence physique ne suffit pas pour qualifier cet acte de thérapeutique.*

3. Quelles démarches effectuer selon la situation ?

Trois situations peuvent se présenter :

Soins SANS but thérapeutique	Démarches à effectuer
1 Votre structure n'en fait JAMAIS .	→ AUCUNE démarche à effectuer.
2 Votre structure en réalise, mais ne dépassera pas 25 000 EUR sur une année. Attention: il faut globaliser les montants de l'ensemble des praticiens de l'entité perceptrice.	→ A. demander l'attribution d'un n° TVA B. demander de bénéficier du régime de la franchise
3 Votre structure en réalise et dépasse le seuil de 25 000 EUR annuel de ce type de soins.	→ A. demander l'attribution d'un n° TVA B. remplir les obligations TVA (déclarations périodiques)

4. En quoi consiste la demande du n° de TVA ?

La demande se fait en complétant le formulaire e604A via un guichet d'entreprise agréé ou en ligne via > l'application e604. Identification aisée via ITSME ou eID.

Le numéro d'entreprise peut être activé comme numéro d'identification à la TVA avec date d'effet au 1^{er} janvier 2022, à condition que le formulaire soit déposé **au plus tard le 31 janvier 2022**.

Le n° TVA sera donc le n° BCE de votre entité précédé de BE.

Épargnez les frais que vous comptera le guichet d'entreprise. Cette démarche est aisée à effectuer par vous-même.

5. Comment demander de bénéficier du Régime de la franchise ?

La demande se fait en complétant le formulaire 604B via un guichet d'entreprise agréé ou en ligne via l'application e604. Mais vous le ferez dans la foulée de votre demande d'identification en l'indiquant sur le formulaire 604A.

6. Quel est le délai ?

Si la réglementation rentre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, l'Administration a accordé une tolérance jusqu'au **31 janvier 2022** pour effectuer les démarches.

7. En quoi consiste le régime de la franchise ?

Vous êtes exempté de la plupart des obligations en matière de TVA. À savoir :

- Vous ne devez pas déposer de déclarations périodiques
- Vous ne devez pas appliquer de TVA sur vos honoraires et la facturer à vos patients.
- Vous ne devez rien payer à la TVA.

Néanmoins, e.a. :

- Vous devez déposer une déclaration de début, modification ou fin d'activité.
- Vous avez certaines obligations en matière de facturation, de comptabilité, etc..

- Vous ne pouvez **pas** récupérer la TVA sur vos achats professionnels.
- Vous devez déposer une déclaration spéciale à la TVA dans le cas d'acquisitions ou de services intracommunautaires pour lesquels vous êtes le débiteur de la TVA.

8. A qui s'adresse le régime de la franchise ?

Vous pouvez prétendre au régime de franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée si le chiffre d'affaires annuel concerné par cette TVA ne dépasse pas 25.000 euros (hors TVA).

Peu importe la forme juridique de votre entreprise (personne physique, société, etc.).

9. Dans le cadre du régime de la franchise, comment procéder lorsque l'activité est exercée en commun ?

Lorsque plusieurs personnes exercent une activité professionnelle, en indivision ou en association (société), le montant annuel total du chiffre d'affaires qu'elles réalisent **en commun** doit être pris en considération.

Par contre, lorsque des époux exercent une activité professionnelle **distincte**, il y a lieu de considérer séparément l'activité exercée par chacun d'eux, quel que soit leur régime matrimonial.

Pour rappel, il y a lieu d'analyser la situation par «entité perceptrice».

10. Que faire si on dépasse en cours d'année les 25 000 EUR ?

Il faut alors en avertir le Team de gestion PME du SPF compétent, en principe par lettre recommandée. Toutefois, ce passage au régime normal de TVA peut être notifié par voie électronique au moyen du formulaire e604B.

On passe alors en régime TVA «normal» dès la première opération pour laquelle le seuil de 25 000 euros a été dépassé. Le régime d'imposition de l'assujetti devra donc être modifié aussi rapidement que possible et une régularisation devra

être effectuée à partir de la première opération qui fait dépasser le seuil.

Toutefois, ce dépassement pouvant être exceptionnel, le bénéfice de la franchise est maintenu par tolérance administrative si le montant du chiffre d'affaires, au terme d'une seule année civile, n'excède pas 27 500 euros (montant du chiffre d'affaires maximum majoré de 10%). Cette tolérance n'est possible que si le dépassement du seuil est de 10 % maximum et est occasionnel.

11. Faut-il mentionner son n° TVA ?

Si votre entité rentre dans la catégorie des assujettis, elle est tenue de communiquer le numéro d'identification à la TVA aux fournisseurs et aux clients. Ce numéro doit en outre être mentionné sur tous les contrats, factures, bons de commande, notes d'envoi et autres documents relatifs à l'activité économique.

Attention toutefois :

Si votre entité est soumise au [régime de la franchise](#), vous ne pouvez PAS communiquer le numéro d'identification à la TVA BE à l'entrepreneur établi en Belgique qui effectue pour elle **un travail immobilier ou une opération qui y est assimilée**. Si, en dépit de cette interdiction, votre entité communique malgré tout son numéro d'identification à la TVA et que l'entrepreneur ne porte pas en compte de TVA sur cette prestation, l'administration se retournera directement contre votre entité pour procéder au recouvrement de la TVA.

En cas de délivrance de factures ou de documents en tenant lieu, mentionnez sur ceux-ci la formule «*Régime particulier de franchise des petites entreprises*».

12. Il y a-t-il un impact sur mon administration / ma comptabilité ?

Bien entendu, si vous dépassez 25 000 EUR, nous vous conseillons de faire appel à un comptable, car il faudra gérer vos déclarations périodiques à la TVA. C'est complexe, et... les amendes sont salées.

Si vous bénéficiez du régime de la franchise, il faudra toutefois que votre «*administration*» puisse établir un relevé (anonyme) *entre les opérations (traitements) dans lesquelles un but thérapeutique est présent et les opérations (traitements) dans lesquels ce n'est pas le cas*.

13. Il y a-t-il une tolérance pour les soins entamés en 2021, mais non terminés ?

Oui. Elle s'applique aux traitements et interventions qui ont été convenus avec le patient au plus tard le 31 décembre 2021 pour être effectués à une date déterminée (à condition que le traitement ou l'intervention soit réellement effectué ou terminé au plus tard le 30 juin 2022). Ces traitements, effectués avant le 30 juin 2022, ne sont pas soumis à TVA.

Avertissement : la présente FAQ a été établie de bonne foi. Bien évidemment, elle ne peut suppléer les textes de la législation ou de la Circulaire TVA.

Nous vous invitons à vous y référer si [nécessaire](#) :

[Circulaire 2021/C/114 relative à l'exemption de la taxe en matière de prestations de soins médicaux à la personne dispensées par certaines personnes et de soins hospitaliers](#)

Pour rappel, le SPF Finances a également publié le 9 décembre 2021 une note à propos des > [tolérances](#).

REMETTRE LE « DOCUMENT JUSTIFICATIF » : OBLIGATOIRE EN CAS DE E-ATTEST

Plus de la moitié des dentistes ont déjà adopté e-ATTEST (attestations de soins électroniques) à leur plus grande satisfaction et à celle de leurs patients.

Il nous paraît utile de rappeler que le passage aux ASD électroniques (e-ASD) est assortie de l'obligation de remettre au patient le « document justificatif ». Cette obligation est double, puisqu'elle découle de la Loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé, mais aussi indirectement de la réglementation fiscale.

La finalité de ce document est triple :

1. servir de reçu pour le patient
2. attester vis-à-vis du patient que la e-ATTEST a bien été reçue par la mutuelle, et identifier par un numéro unique l'e-ASD. Ce n° unique d'accusé de réception est imprimé sur le document justificatif. C'est indispensable en cas de nécessité du suivi, par exemple en cas de non-arrivée sur le compte bancaire du patient du remboursement attendu.

3. servir de document unique pour les assurances facultatives (type Dentalia Plus, Dento +, Optio Dentis, etc.). En effet, un accord a été conclu à ce propos. Ce document justificatif dit « harmonisé » remplace donc TOUTES les notes d'honoraires spécifiques à ces assurances.

Par ailleurs, l'usage des e-ASD implique la disparition des doubles jaunes des ASD, en ce y compris la copie du talon-reçu au bas des ASD « papier ».

Dès lors, ce sont les données informatiques de votre logiciel-métier qui font foi vis-à-vis de l'Administration fiscale, et votre programme agréé e-ATTEST doit être à même de sortir une liste anonymisée de vos e-ASD.

Par ailleurs, un protocole d'Accord a été conclu en 2018 entre l'Administration fiscale, l'INAMI, le CIN et les Mutuelles pour un échange d'informations en ce qui concerne e-ATTEST et e-FAC.

Souci écologique ?

Certains dentistes estiment que cette obligation nous fait remplacer du papier par du papier. Et que par ailleurs cela ne rencontre pas nos aspirations écologiques.

A noter que ce document peut :

- être imprimé sur papier ordinaire. Les dentistes qui imprimaient leurs ASD via ces imprimantes à aiguilles (coûteuses, bruyantes, difficiles à régler et sujettes aux bourrages) apprécient ce changement. Par ailleurs, fini la gestion parfois compliquée des commandes d'ASD papier.
- ou être envoyé par voie électronique dans la e-BOX citoyen (peu de firmes l'ont implémenté dans notre secteur / elles sont pourtant bien au courant de longue date de cette possibilité). Cette fonction est un « web service » (WS) de la plate-forme eHealth nommé « eHZeBox ».

C'est pourtant une manière élégante de remplir votre obligation, par une solution innovante et sécurisée (RGPD oblige). Nos espoirs sont placés envers les logiciels-métiers. NB : Vous aussi, vous trouverez beaucoup d'intérêt à découvrir (et utiliser) votre eBox citoyen.

Un dernier rappel bien utile : l'usage des e-ATTEST n'est permis que si le patient est devant vous, au cabinet. L'envoi de l'attestation de soins donnés électronique doit se faire au moment de la consultation du patient. Question de pouvoir lui remettre immédiatement le document justificatif.

Si vous désirez rédiger une ASD une fois le patient ayant quitté le cabinet, vous devez la rédiger au format papier pour envoi postal (ou éventuellement pratiquer le tiers payant). Les ASD papier restent la solution de secours en cas de panne d'ordinateur ou de connexion internet.

DOCUMENT JUSTIFICATIF ET ASSURANCES FACULTATIVES : PRÉCISION UTILE

Depuis l'avènement de e-ATTEST, le fait que le patient n'a plus à déposer d'ASD à sa mutuelle, certains d'entre eux pensent qu'ils n'ont plus de démarches à effectuer pour leur assurance facultative, et que les documents pour celle-ci sont transmis également par voie électronique.

Il n'en est rien ! Même si des projets existent à ce propos.

Le patient doit donc lui-même remettre copie du document justificatif harmonisé à destination de son assurance facultative.

A noter que plusieurs de ces assurances autorisent l'envoi par le patient des documents justificatifs sous forme numérique via leur portail en ligne.

ACCRÉDITATION : SUIVEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Une adaptation a été apportée au suivi de votre dossier personnel d'accréditation sur le portail de l'INAMI.

Elle était nécessaire suite à l'intégration des webinaires dans la réglementation.

Pour rappel, la réglementation prévoit qu'on peut suivre un maximum de 3 webinaires d'1h30 (10 UA) par année, et ce durant des jours différents.

Pour l'année 2021, ce nombre a été porté à 5, crise COVID oblige. En 2022, on reviendra à ce maximum de 3.

Bien entendu, vous pouvez suivre davantage de webinaires que ce maximum. Et le Groupe de Direction à l'INAMI a décidé que vous auriez le choix des webinaires que vous désirez valoriser. C'est particulièrement important pour choisir les sous-domaines que vous désirez voir validés, dans le cadre de votre cycle de 5 ans.

Ce choix des webinaires à valoriser, vous le ferez au moment de la demande annuelle de votre prime, à savoir entre le 1er janvier et le 31 mars.

Votre dossier en ligne

Vous pouvez consulter votre dossier en ligne pour vous familiariser.

Les webinaires suivis n'apparaissent dorénavant plus dans le tableau récapitulatif de l'onglet « cycle en cours » (A) MAIS il apparaissent bien dans la liste complète des formations suivies dans l'onglet « Toutes les participations » (B).



N'hésitez pas non plus à cliquer sur les boutons « Plus d'infos » (C) qui vous expliquent en détails les fonctionnalités de ce dossier individuel.

Nous ne manquerons pas de souligner une nouvelle fois la qualité de cet outil mis à notre disposition par l'INAMI. Son origine se trouve dans la détermination des mandataires SMD pour demander sa mise à œuvre. Ceux-ci ont contribué à sa conception et à son développement. Il faut souligner cet excellent travail du Team accréditation et du Service informatique de l'INAMI. Qu'ils en soient remerciés.

4^{ÈME} VAGUE ET ACCRÉDITATION : ASSOUPPLISSEMENT DÉCIDÉ

Le Groupe de Direction INAMI de ce mardi 7 décembre 2021 a analysé la problématique liée à l'annulation de cours et congrès ou aux difficultés organisationnelles suite aux décisions des Autorités qui fixent des jauges maximales de participants lors de congrès et séminaires.

Sur le modèle de ce qui a été fait en 2020, **le Groupe de Direction a décidé d'attribuer 30 UA (unités d'accréditation) à l'ensemble des dentistes. Ces unités sont attribuées en domaine 0.**

Par ailleurs, le Groupe de Direction a pleinement conscience que certains praticiens touchés par la maladie ou mis officiellement en quarantaine ont été empêchés de participer aux dernières activités de l'année.

Nous recommandons à ces praticiens de bien conserver leurs « preuves » : certificat médical, certificat de mise en quarantaine, preuve d'inscription à un cours annulé, preuve d'inscription à un cours ou à une peer-review auquel ils étaient inscrits mais empêchés d'y assister suite à la maladie ou la quarantaine.

EASYline
CAD CAM Technology

Une correction *invisible*
pour une
perfection *visible*

- ✓ Accessible à tous les dentistes
- ✓ Assistance pour vos premiers cas
- ✓ Etude réalisée entre 3-5 jours
- ✓ Réalisation gouttières en 5-6 jours
- ✓ Aperçu final sur photo du patient
- ✓ 100% efficace



info@easy-line.be

www.easy-line.be

Made in Belgium

EN 2022, COMMENT BIEN DÉBUTER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, QUE VOUS SOYEZ EN PERSONNE PHYSIQUE OU EN SOCIÉTÉ ?

Comme depuis deux ans nous avons un souhait que cette année soit l'année de la fin du Covid !

En 2020, c'était l'occasion de cheminer vers plus d'harmonie avec le fameux 20 sur 20.

En 2021, on parlait de l'année de la planification après Covid, nous n'en sommes toujours pas sorti mais maintenant nous vivons avec !

En ce mois de janvier, nous vous recommandons 5 conseils pour commencer au mieux cette nouvelle année :

1. Planification de l'année ;

Quand une nouvelle année commence, il est toujours bon de prendre un moment avec son expert-comptable pour planifier et discuter des objectifs ainsi que de vos obligations durant l'année.

Nous avons pu constater que depuis la Covid et la digitalisation, vous prenez un peu plus de temps pour planifier votre année comptable et fiscale.

Il est vrai que vous y avez été un peu forcé. Par exemple, il n'est plus possible d'acheter une voiture en fin d'année pour diminuer l'imposition vu que les délais de livraison ont considérablement augmenté. Il faut donc établir une bonne analyse. Si vous attendez la fin d'année, il est parfois trop tard ou cela est fait dans la précipitation et le stress, parfois vous loupez certaines opérations par faute de temps !

La solution à ce problème est simple : «Planifier avec son conseiller». Une fois que ce planning est fait vous pourrez même avoir une estimation de l'impôt que vous devrez mettre de côté.

Enfin, il est très important, après le premier semestre, de faire un check-up de votre situation afin de voir si tout se passe comme vous l'aviez planifié

2. Révision de la rémunération du dirigeant d'entreprise ;

En tant que dirigeant, vos besoins et votre situation personnelle changent chaque année.

Vous désirez peut-être garder le même salaire, l'augmenter ou le diminuer ? Qu'importe la situation, nous vous recommandons chaque année, via votre expert-comptable, de revoir votre rémunération car chaque année il y a des index, des modifications législatives qui font qu'il faudra peut-être prévoir un peu plus ou un peu moins de précompte professionnel, etc.

N'hésitez pas à demander à votre conseiller une mise à jour de votre rémunération !

3. Ajustement des cotisations sociales ;

Comme vous le savez les cotisations sociales que vous allez payer en 2022 sont des cotisations provisoires qui seront régularisées sur base des revenus de l'année même, lorsque ces revenus seront communiqués par l'administration fiscale.

Ce qui veut dire que les cotisations sociales provisoires de 2022 seront basées sur les revenus de l'année 2019 et si elles ne sont pas identiques, il y aura des régularisations à la hausse ou à la basse. Chaque année, il est important de réajuster les cotisations sociales provisoires avec le montant qui correspond à l'année ; la difficulté est de connaître à l'avance le montant des revenus,

- Pour les indépendants : si vous avez établi votre planning, vous aurez une estimation des revenus 2022 ;
- Pour les dirigeants d'entreprise : si vous avez fait une révision de la rémunération, vous pourrez très facilement adapter les cotisations sociales ;

Vous aurez compris que les deux premières étapes sont très importantes pour l'ajustement des cotisations sociales, vous avez le choix de ne pas les faire mais nous le déconseillons fortement pour éviter les surprises ainsi que des frais supplémentaires.

4. Pour les sociétés - mise à jour UBO ;

Depuis 2019, vous avez rempli le registre UBO et il est très important de bien le valider chaque année. La sanction est relativement forte si vous ne faites pas cette démarche. En effet, les amendes réclamées par le SPF Finances pourront aller de 250 € à 50.000 €.

Ces amendes ne seront pas infligées à l'entité, mais bien à ses administrateurs. C'est donc la responsabilité des administrateurs et leur patrimoine qui sont directement visés en cas de non-déclaration. Une astuce pour éviter d'oublier la validation annuelle, nous vous recommandons d'établir votre livre des parts de manière électronique sur la plateforme e-Stox et dans ce cadre-là, la mise à jour est automatique. Attention cette plateforme est accessible uniquement par votre notaire ou votre expert-comptable.

5. TVA quid ?

L'exemption à la TVA va se poursuivre pour tous les soins, exceptés pour les traitements sans but thérapeutique.

En fin décembre la circulaire TVA apportera de la clarté sur les règles que vous devrez appliquer, la SMD ne manquera pas de vous informer et nous reviendrons avec un article spécifique sur le sujet.

Maurizio D'AURIA - maurizio.dauria@degandpartners.com
Expert-Comptable et Conseil fiscal - Manager chez Deg & Partners (Cabinet d'Expert-Comptable)
Professeur à l'EPHEC
Président du Conseil des Jeunes de l'Institut des Experts-Comptables
Chaque année, Co-auteur du Manuel IPP condensé de 1.200 pages d'informations fiscales disponible chez www.taxandmanagement.be





Assurer ses revenus en cas de coup dur, la Covid nous en a montré l'importance !

Il suffit de savoir que la sécurité sociale verse une indemnité maximum de 1650€ par mois en cas d'incapacité de travail pour se rendre compte qu'un dentiste indépendant DOIT prévoir un complément de revenu pour le cas où il se retrouverait en incapacité de travail et ce quelle qu'en soit la cause : COVID, autre maladie, accident...

LA solution est de mettre en place une assurance revenu garanti.

Mais quelle assurance ? il y a quelques questions à se poser pour :

Grouper son assurance revenu garanti dans le même contrat que la PLCI ?

C'est une idée qui semble très rentable et qui l'est... pour l'assureur, mais sans doute pas pour vous. En effet, comme les contrats PLCI et revenus garantis sont liés, vous devez verser les primes des deux contrats même si un des deux n'est plus utile ou adapté à votre situation personnelle. Pour l'assureur, c'est la garantie que vous verserez les primes des deux contrats jusqu'à la fin de votre carrière. Si vous trouvez par exemple une autre solution plus intéressante en matière de PLCI, vous devrez continuer votre contrat pour éviter de perdre la couverture en revenu garanti.

Financer son assurance revenu garanti avec la prime du statut INAMI ?

Ce n'est pas une solution intéressante. Il y a 3 bonnes raisons à cela.

- **Fiscale** : La prime d'une assurance revenu garanti est fiscalement déductible, ce qui en réduit fortement le coût réel. Mais pour cela, il faut que vous la payiez vous-même. Si vous utilisez le statut INAMI pour financer votre assurance revenu garanti, vous perdez toute possibilité fiscale.
- **Patrimoniale** : si vous utilisez la prime du statut social pour financer votre assurance revenu garanti, il ne vous restera RIEN de votre statut INAMI à la fin de votre carrière alors que si vous la payez vous-même, elle ne vous en coutera que la moitié et vous vous constituerez un beau capital grâce à votre statut INAMI.
- **Protection** : le montant du statut INAMI est le même pour tout le monde, vous ne pouvez donc pas gérer le montant assuré en revenu garanti.

Résilier un ancien contrat pour en conclure un nouveau avec un montant assuré plus élevé ?

Ce n'est pas une bonne idée. Le tarif d'un contrat revenu garanti est fixé à la date de souscription et ne varie plus. Le tarif augmente en fonction de l'âge de souscription. - et que jusqu'à présent personne ne rajeunit 😊 - la prime d'un nouveau contrat sera plus élevée pour le même montant assuré. Si vous voulez augmenter le montant assuré, souscrivez un nouveau contrat, dans la même compagnie ou dans une autre, pour garantir une rente égale à la différence entre ce que vous voulez garantir et ce que vous garantit votre contrat actuel.

Quels points d'attention pour la souscription d'une assurance revenu garanti ?

- **Le plus important est que TOUTES les causes d'incapacité de travail soient couvertes** : accident, maladie mais aussi les complications de la grossesse (en dehors du congé de maternité). Et dans les maladies, il faut faire particulièrement attention aux incapacités d'origine psychologique (Burn out, dépression, ...). Ces affections, de plus en plus fréquentes, sont exclues par certains contrats.
- **Le type d'incapacité de travail assurée** : partielle ou totale. Une incapacité partielle, peut déjà avoir un impact important sur vos revenus. Utile de vérifier qu'elle soit donc bien couverte, idéalement à partir de 25%.
- **La durée de la couverture** : l'âge de la pension va passer à 67 ans. Une incapacité permanente est la pire des situations. Que dire si l'assurance arrête de payer la rente à 65 ans ...
- **L'âge maximum de souscription** : ce n'est pas parce qu'on est plus loin dans sa carrière que les besoins en matière d'assurance revenu garanti ne changent plus.

Qui va souscrire le contrat ?

Pour les dentistes qui ont constitué une société se pose la question de savoir quel est le souscripteur et le bénéficiaire du contrat.

Pour répondre aux besoins des membres de la SMD, nous vous proposons Dentirisk, une solution d'assurance revenu garanti sur mesure développée en collaboration avec Curalia.



Pour plus d'information, contactez Curalia
par email via info@curalia.be ou
par téléphone au 02/735.80.55

QUARTZ

Patricia Mathieu

Mima Bruxelles

“The Art of Laurent Durieux”

www.laurentdurieux.com

jusqu'au 9 janvier, info sur www.mimamuseum.eu

Quai du Hainaut, 39-41 - 1080 Molenbeek St Jean



L'exposition présente une centaine d'affiches originales de l'artiste belge (1970) internationalement acclamé par les cinéphiles.

Laurent Durieux est un concepteur d'affiche, mais pas n'importe laquelle, celle dont l'image, l'histoire et le mystère que dégage l'image lui sont essentielles.

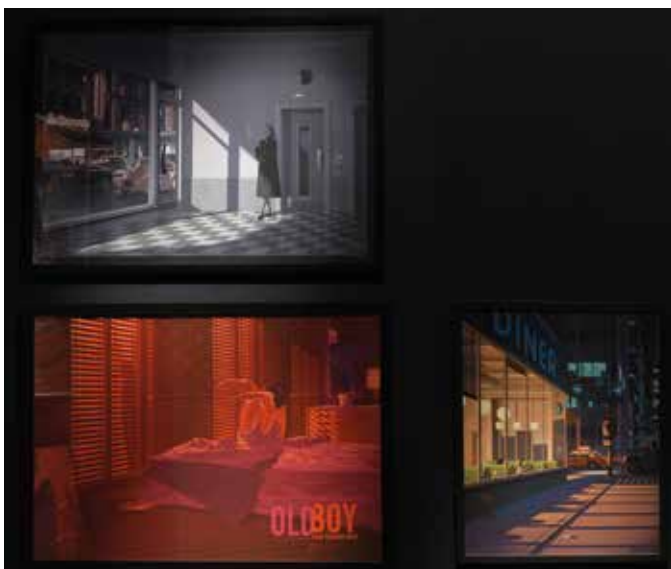
L'artiste est passionné par les graphistes des années 30, 40, 50 et fan de grands dessinateurs de bandes dessinées (Schuiten, Moebius...)

Son travail est apprécié par les réalisateurs américains tels que Francis Ford Coppola, Steven Spielberg et Paul Thomas Anderson.

A la demande de son ami François Schuiten, il réalise la mise en couleur de l'album “Le dernier pharaon” en 2018 de la série Blake and Mortimer.

L'album paraît en 2019, dessiné par François Schuiten et scénarisé par Jaco Van Dormael et Thomas Gunzig.

Cette même année, il expose à Austin au Texas de nouvelles sérigraphies dont Apocalypse Now qui sera utilisée comme visuel pour la ressortie du film dans le monde entier.



Train World

“Orient -Express“

jusqu’au 17 avril 2022

Place Princesse Elisabeth - 1030 Schaerbeek

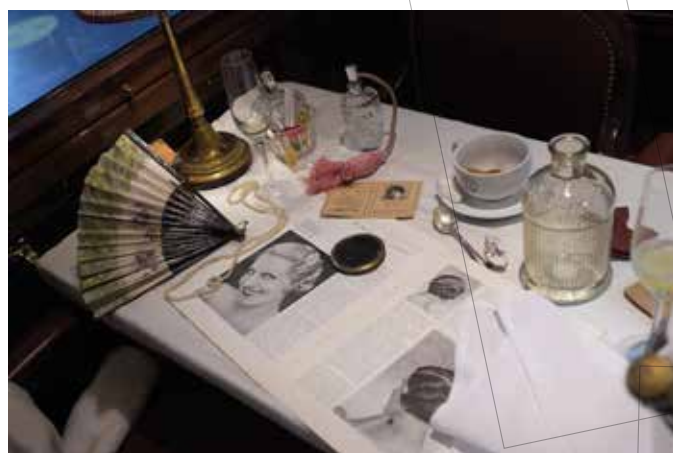
Embarquez pour un voyage mythique à bord de l'Orient-Express !

Train World accueille une exposition exceptionnelle consacrée à l'épopée de l'Orient-Express ainsi qu'à son créateur, le Liégeois Georges Nagelmackers.

L'exposition évoque également les imaginaires que ce train mythique a éveillés et les rêves qu'il a engendrés, des plus connus comme Agatha Christie aux plus ténus, tout en rendant hommage aux artisans d'art qui ont contribué à construire sa légende.

Les visiteurs seront invités à se plonger dans l'histoire de cette épopée de la fin du XIXe siècle devenue légendaire en découvrant ces anciens trains, en les traversant notamment par un superbe wagon restaurant d'époque, tables mises ... Tout est fait pour se replonger dans ce passé aux superbes aménagements et aux superbes affiches d'antan.

La scénographie du Train World fut créée par François Schuiten, un rêve presque devenu une réalité !



Universal Human Rights

Kazerne Dossin du 09.02.2022 au 11.12.2022“

Goswin de Stassartstraat 153, 2800 Mechelen

Le musée Kazerne Dossin à Malines accueillera dans ses murs cette exposition vous catapultant dans le monde des droits humains universels. Vous découvrirez d'où viennent ces droits, comment ils sont apparus, pourquoi ils sont si importants. Quel est leur impact sur notre vie ?

Ce musée a été construit sur un emplacement symbolique où se dressait autrefois la maison d'arrêt. Il fait face à la caserne Dossin.

La place qui sépare les deux bâtiments relie l'ancien et le nouveau. Le wagon historique indique l'emplacement de l'ancienne ligne de chemin de fer. Témoins silencieux, quatre vieux tilleuls écimés se dressent sur la place.

Ce bâtiment est un monument dans la ville. L'inauguration officielle a eu lieu le 4 septembre 2012.

25 843 Juifs et Roms ont été déportés depuis la caserne Dossin au cours de la Seconde Guerre mondiale. La plupart ne sont jamais revenus. Leurs familles disposent aujourd'hui d'un mémorial serein et intime dans l'ancien bâtiment de la caserne.



9703 - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9733 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9731 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9730 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9733 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9733 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps - DG pour compl équipe, ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9733 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps 9571 - Charleroi - DG partiellement conventionné dispo 2j/sem pour collaboration région Charleroi et Namur.

9672 - Belgique - Ortho qualifié cherche collaboration ds cab. Endodontie exclusive ou ds un centre hospitalier

9696 - BRUXELLES - DG (diplômé belge) ch tps plein ou mi-temps province de Luxembourg. Egalément attentif trachat ou location de cabinet.

9736 - BRUXELLES - DG diplômée ULB ch emploi à Bruxelles. Communes 1160, 1150 et alentours.

1882 - LA LOUVIERE - Pôle Dentaire - Hypercentre La Louvière - 10 postes digitalisés - engage un(e) endo exclusif lun et/ou jeu - bonne rétrocession - Assistance - Conebeam - Microscope - Envoyer CV

9683 - Bruxelles - CD 2 faut. Planmeca, Baltas ch DG consciencieux,enthousiaste

9692 - BRUXELLES - CD orienté (homéo, occluso-posturo, ortho fonctionnelle, invisalign, prf, implanto céram, piezo, approche globale,... 2 faut, cone beam, laser, assist. Ch DG 3j/sem. Possibilité reprise

9698 - Jette - Ch DG pour compl équipe, cabinet 4 box, assist, Baltas, grosse patientèle, horaire à convenir

9699 - OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - CD Louvain-La-Neuve ch DG 2 à 3 j/sem pour compléter son équipe.

9701 - Amay (Liège) - Ch DG pour travailler au CM de la caserne militaire de Amay. Bonne patientèle, horaires à convenir.

9702 - BRASMENIL - Ch DG ou DS endo et implanto 2j/sem et samedi.

9704 - Jette/Bruxelles - CD Theodor cherche pour collaborer avec un dentiste.

9705 - Bruxelles - CD de groupe ch DG 2-3 j/sem. Très nombreux patients. Assist -Secrét-Pano- Recipro. Bonne ambiance. Expérience mini de 1-2 ans. Inami ok.

9706 - Bruxelles - CD ch pédo 1-2 j/sem Reprise patients et très nombreux nouveaux patients. Cabinet informatisé-Secrétaire-assistante.Inami en ordre.

9707 - CHAUMONT-GISTOUX - CD 2 faut + assist, hyper équipe, patientelle familiale sympa ch D spéc h/f 3 j/sem possible. dentisteswalters.be

9712 - BRUXELLES - CD Uccle/XL/St Gilles. Ch DG ou SPE. En ordre INAMI et AFCN. Logiciel Dentadmin. Horaire à convenir

9714 - FORRIERES Marche (30 min Namur) - cab de groupe, super équipé endo-paro-stomato, 2 faut, 2 assist ch DG temps partiel cabinetparodax@gmail.com ou 084/214369

9715 - CHARLEROI - CD Charleroi ch DG mi-temps pour compléter équipe, patientèle en attente.

9716 - BRUXELLES - CD multidisc à WSL ch ortho 1j/sem. Accomp durant 1 an.

9723 - Bruxelles - CD pluri, 3 faut., assist, ch DG expérimenté, mi-temps ou + patientèle en attente. Poste libre immédiatement

9725 - Bruxelles - Centre dentaire, assistante ch endo, collaboration de travail pour le lundi/mardi pour patientèle en attente. Présence

9730 - BRUXELLES - DG (diplômé belge), ttes spécialités présentes, cab full équipé (3shape + CBCT) assist., secr. Ambiance agréable. Accès facile autorout Libre de suite.

9733 - Uccle - CD Forest ch DG. existe depuis 25 ans. Plein temps est dispo.

9734 - BRAINE L'ALLEUD - ch jeune DG dynamique pour agrandir notre équipe. Horaire à convenir.

9739 - Saint Symphorien - Ch collab pour repr consult pédo, actu 1j/sem région Mons (40 min de Bxl), agenda complet jusqu'en janvier. Cadre et patientèle agréables.

9740 - HANNUT - CD Hannut ch endo, Jours à convenir. Nouvelle clinique avec équipement moderne. Equipe d'assistantes dentaires.

9744 - BRUXELLES - CD Bxl depuis 30 ans ch DG 3 units Kavo. Poste immédiat. fb647896@skynet.be

9745 - Mons - Clin des Alliés, rénovée, 4 faut et une chir, ch DG, jeune, dynamique, temps plein dispo, patients en attente

9748 - BRAINE-LE-COMTE - CD ds cadre magnifique ch DG & DS afin de répondre à une demande importante.

9759 - Liège - Ougrée - Poli univ d'Ougrée ch DG & DS ortho pour compléter équipe. Temps plein / mi-temps. Patientèle en attente

9761 - Bruxelles - Clin Bailli-Verbist ch paro expérimenté 1 ou 2 j/sem. Assist. Faut neufs, RX num, grande patientèle. <https://clinique-bailli-verbist.be> CD full équipée. Dentadmin.Pano. Empreinte optique / Piezo.
9767 - ANDERLECHT BRUXELLES

Clin Anderlecht ch implanto pour chir et/ou reconstr./impl Patientèle en attente. Infirmières-assistantes et secrétaires Labo sur place

9769 - kraainem - Gros centre médico-dentaire av Rogier Schaerbeek ch stagiaires ou DG confirmés, motivés. Collaboration immédiate. Dr Luc Navez

9770 - Schaerbeek - Ch DG pour CD moderne avec bcp de patients à Schaerbeek

9780 - Braine l'alleud - Ch DS Ortho pour répondre à la grande demande de nos jeune patients.

9663 Forest CD Hippocampe ch DG qui aiment leur travail et qui sont motivés d'apprendre davantage.

9665 - WAVRE - Centre orofacial de Wavre cherche parodontologue Jour/s à définir

9668 - BRUXELLES - CD full équipe, à Uccle, 3 faut, secrét, salle repos, ch (implanto, endo) 2j/sem

9670 - Bruxelles - Clinique des Ours ch DG pour 1/2 tps et Ortho. un mi-temps ainsi qu'orthodontiste. Cab neuf, 2021 et bien équipé.

9673 - Brussels - CD non-covention pres CEE - DG expérimenté 15 ans de pratique. En contact avec info@sanadent.be

9677 - MARIHE-EN-NEUF - ch endo collaboration ou stage 2 j/2 sem. Cab et gros patientèle

9681 - Nivelles - CD Nivelles ch DG mardi et jeudi

9688 - BRUXELLES - travail au fauteuil administratif, préparation de la gestion de l'attente et des stocks

598 - BRUXELLES - cab pluri, équipe jeune et dyna, ch assistant(e) plein temps, disponible le samedi. Expérience exigée.

6090 - HUY - Ch ass dent temps plein avec dynamisme, esprit d'initiative et bonne présentation. Travail à 4 mains, stérili, Secretariat. Une expérience est un plus. 0493 36 29 08.

6275 - Liège - Jeune diplômé 1 an d'exp min Parle couramment arabe et/ou berbère. Bonne communi, période d'essai rémunérée

7572 - BRUXELLES - CD ch secrét -assist expérimentée et motivée. Bonnes conditions en rapport avec les compétences.

8122 - BRUXELLES - Cab pluri CEE ch assist polyvalent(e) temps plein (ou 3/4) Bon niveau d'anglais. Libre immédiat.

9432 - Bruxelles - Ch assist mi-temps ou temps plein - Braine l'Alleud. dentiste@micheli.be <http://www.dentiste-ophain.be>

9638 - Jemeppe-sur-Sambre - CD 2 orthos Jemeppe/Sambre, ch assist pour accueil, stérili, travail au fauteuil, avec envie d'apprendre (logiciel métier, 3D, photographie,formations extérieures).

9664 - BRUXELLES - CD à XL ch assist dynamique et motivée pr 2 j/sem (Jeu-ven) Expérience

PETITES ANNONCES

Pour des raisons de confidentialité, les adresses e-mail et les numéros de téléphone ont volontairement été supprimés des annonces.

Pour répondre à une annonce, veuillez vous connecter sur notre site www.dentiste.be, rubrique Annonces, sélectionner l'annonce désirée et cliquez sur Plus de détails pour faire apparaître le formulaire de réponse.

Dentiste cherche emploi

9876 - Bruxelles - méd.dentaire 1991 - no inami 2016 - AFCN OK exp prof en cab D et unit mobile premier choix anglais

9395 - Charleroi - Orthodontiste 4 ans d'expérience cherche Collaboration (pas à Bruxelles) 1j/semaine

9921 - LA LOUVIERE - Ortho avec expérience 4 ans chercher à collaborer - Région Mons, Charleroi et Namur.

9928 - Charleroi - Dentiste généraliste déconventionné recherche une collaboration 2j/sem dans le Hainaut.

9936 - Bruxelles - Brabant Wallon - Ch stage/assistanat ACTIF 1jr/s à partir du mois de déc. jan. avec ortho exclusif à Bxl ou ds le Brabant wallon

9960 - WATERLOO - Praticien expérimenté recherche collaboration Ortho région Brabant wallon et région du centre.

9972 - Bruxelles - Orthodontiste qualifié cherche collaboration à Bruxelles et ses alentours, horaires et jours à convenir.

9999 - BRUXELLES - DG (diplôme belge 2019) voudrait être formée par un orthodontiste exclusif afin de collaborer ensemble. Formation théorique déjà entamée de mon côté. 1-2j/semaine ACTIF serait idéal

Dentiste cherche collaborateur

9910 - Luxembourg - Ch collab omnipratique beau CD Lux-ville (omnipratique -implantologie) gde patientèle - cession cabinet ; shatzich@pt.lu

9918 - LEUZE-en-Hainaut - Ch DG lun-mer-vend. Patientèle assurée. Très bonnes conditions de travail, financièrement avantageux.

9925 - Bruxelles - CD pluri Anderlecht ch ortho de préférence le mercredi ou a discuter.

9942 - CHARLEROI - CD Charleroi et Courcelles ch DG disponibilité immédiate. Horaire à convenir (temps plein - mi temps)

9943 - MONS Nimy - CD pluri, matériel de pointe neuf, assist. Agenda rempli assuré. Proche autoroute. Ambiance +++ . CV svp.

9997 - Wandre - Ch DG rempact congé maternité de mi-février à mi juillet , région liégeoise , cabinet full équipé , assistantes.....

9998 - 1140 BRUXELLES - CD orienté médecines complémentaires. Bien équipé, 2 faut, cone beam Owandy, piezo, laser diode, Assist temps plein. Demande pour 3 jours/sem. Possibilité de cession à terme.

6409 - MONS - Ch DG pour mi-tps. cab en plein essort. Ctre moderne et patientèle agréable. Vista par cab, pano, assistantes, prog Dentadmin, unit planmeca, aide admin et compta pr les prat. NON conv.

10042 - WAIMES - Nouv CD 4 fauteuils Malmedy ouvert avril 2022 ch DG plein temps ou partiel. Possibilité d'intégrer également notre centre au GD Luxembourg.

5997 - TOURNAI - Cab Ortho excl Tournai, ch ortho qualifié pour collaboration durable. Possibilité de reprise à moyen terme.

9871 - HERON - Ch DG motivé de longue durée pour CD en pleine expansion zone rurale. Équipé récent, Dentadmin, microscope. Rétrocession ou location

9872 - BRUXELLES - CD & stomato, 4 faut, ch DG pour compl équipe, min 2j/sem selon disponibilité.

9874 - WEMMEL - Clin médico-dent Wemmel ch DG 1j/sqem à pd mars 2022- grosse patientèle, secrétariat, équipement récent, équipe jeune et dynamique. Envoyer CV si intéressé

9877 - Ixelles - Ch DG pour renforcer l'équipe. pédodontie chouette équipe. 2 à 3j/sem.

9882 - LIEGE - CD (10 units) Liège-centre. Grosse clientèle en attente. Bonne rémunération.

9885 - Seraing - Ch DG min 2j/sem. Patientèle assurée. Equipe avec assistantes, pluridisciplinaire, numérique. Bonnes conditions de travail.

9820 - Brussels - CD proche EU ch DG ou Hyg tps partiel. Parler anglais essentiel. CV svp info@scandent.be - brussels-dentist.be

9890 - Nivelles - Ch jeune DG pr compl équip (DG + pédo) ds CD neuf. Agenda rapidement rempli.

9891 - MONS Nimy - CD pluri avec mat. de pointe neuf et des assist. Agenda rempli assuré. Proche autoroute. - Ambiance +++ . CV

9346 - Loverval - CD Loverval, ch DG pr compl équip (6 faut). Lieu de travail chaleureux et moderne, patientèle bien établie

9897 - Hannut - CD Hannut, très facile d'accès avec parking, très bonne patientèle et cadre chaleureux

5506 - AUVELAIS - URGENT Auvélais ch DG. patientèle en extension, 4 fauteuils, secrétaire, assistante

9902 - Namur - Magnif CD Fosses la ville ch DG. Cabinet super équipé et Team au top! Envoyez vos CVs

9903 - La Louvière - Pôle Dentaire-Hypercentre La Louvière-10 postes digitalisés-engage un(e) endo exclusif les mercredis, samedis à 60% rétrocession-Assistance - Conebeam-Microscope- CV

9905 - La Louvière - Centre Dentaire La Louvière engage DG pour le samedi patientèle existante

9907 - Bruxelles - Recherche dentiste souhaitant compléter notre équipe dans un cabinet super équipé à UCCLÉ. Horaire flexible.

9908 - Bruxelles - recherche dentiste généraliste motivé et expérimenté à mi-temps

6426 - BRUXELLES - CD en Br-Wallon ch pédo / DG avec affinité soins enfants pour le mercredi équipe dynamique

9362 - EMBOURG - CD région Chaudfontaine, 2 faut, très bien équipée, avec assistante, ch DG pour former équipe avec paro et DG.

9909 - Fleurus - Ch DG 1 à 2j/sem pour compléter équipe. Super infrastructure avec assist. et toute la technologie nécessaire (CBCT et MO).

5839 - Bruxelles - CD Bruxelles; top équipé ch spécialiste

Pour votre facilité et une consultation en temps réel, les petites annonces seront désormais disponibles uniquement sur notre site Internet www.dentiste.be rubrique Annonces ou via ce QR code

9887 - COURCELLES - Nouveau CD ch collab pour agrandir équipe existante. Grosse patientèle en attente

9924 - BRUXELLES - CD Saint-Gilles 2 nouv faut Kavo, Corilus, RX pano, intrabucal digital, et assistante temps plein ch DG 1-2j/sem

9930 - BRUXELLE - gare pour collabor

9933 - MONCEAU - super équipé (sec



arlant Roumain/Buil- dent.srl@yahoo.com

i ou spéc. CD 2 faut patientèle en attente

A G

28-29/01/2022 - COURS Info Professionnelle

VIA ZOOM

Lieu : Société de Médecine Dentaire
Info : 02 375 81 75
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

09/02/2022 - COURS Les Lasers

Lieu : Blue Point Bruxelles
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

19/03/2022 - COURS Réhabiliter sans implants

Lieu : Espace Formation Bouge
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

E N

23/04/2022 - COURS Les implants céramique

Lieu : Quartier Latin Marche-en-Famenne
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

14/05/2022 - COURS Hygiénistes

Lieu : Hôtel Nivelles - Sud
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

12/02/2022 - WORKSHOP Empreintes numériques

Lieu : Maison des Dentistes
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

D A

17/02/2022 - WORKSHOP Bien-être au travail

Lieu : Maison des Dentistes
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

24/02/2022 - WORKSHOP Photo numérique

Lieu : Maison des Dentistes
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be

10/03/2022 - WORKSHOP Désordres temporo-mandibulaires

Lieu : Maison des Dentistes
Info : Société de Médecine Dentaire
Tél: 02 375 81 75
E-mail : secretariat@dentiste.be
Web : www.dentiste.be



Protégez-vous et votre famille, Dentirisk sécurise vos revenus!

Parce que nul n'est à l'abri d'un imprévu,
Curalia vous propose Dentirisk, la solution Revenu Garanti
qui peut faire la différence en cas d'incapacité de travail.

Dentirisk, un produit exclusif réservé aux membres de la SMD,
vous offre:

- L'assurance de maintenir le niveau de vos revenus et le bien-être de votre famille
- Une solution sur mesure et adaptée à votre profession

5 raisons de choisir Dentirisk :

- **Couverture étendue** : maladies physiques et mentales (y compris complication pendant la grossesse, burnout, dépression,...)
- **Flexibilité** : choix du montant à assurer et de la période de carence
- **Avantage fiscal**: prime déductible comme frais professionnels
- **Couverture** de votre activité professionnelle **jusqu'à 67 ans**
- **Tarif avantageux** et **paiement fractionné** sans surprime

**Larges
couvertures
&
Tarif
avantageux**



Vous souhaitez souscrire une assurance Revenu Garanti aujourd'hui?
Contactez le conseiller de votre région pour établir le revenu garanti
dont vous avez besoin

Curalia, partenaire Pension et Assurances de la SMD.


curalia
for your life